Deuxième Année, N° 11 — Le Numéro : 5 Centimes — Lundi 11 Janvier 1904

Le Rappel Républicain
DE LYON
Journal Démocratique Quotidien

ADMINISTRATION & REDACTION
3, Rue Stella (à l'entresol)
Adresse télégraphique : RAPPEL RÉPUBLICAIN, LYON
TÉLÉPHONE 15-39

ABONNEMENTS..

	Trois mois	Six mois	Un an
Lyon et départements limitrophes...	5 fr.	10 fr.	20 fr.
Autres départements	6 »	12 »	24 »
Etranger (Union postale)	9 »	18 »	36 »

LES ANNONCES sont reçues
A LYON, exclusivement aux bureaux de la *Société de Publicité Artistique et Commerciale*, rue de la République, 52.
A PARIS, dans toutes les Agences de Publicité.

BIBLIOTHÈQUE DE LYON 1893

FAITS DU JOUR

L'expulsion du territoire français de M. Delsor, député alsacien, soulève une vive protestation dans le pays. Plusieurs interpellations sont annoncées, à ce sujet, pour la rentrée des Chambres.

Le peintre Gérôme, membre de l'Académie des Beaux-Arts, est mort subitement.

La Ligue des contribuables a tenu une réunion à Chartres ; l'Action libérale en a tenu une importante à Toulon.

On est toujours dans l'incertitude pour la solution du conflit Russo-japonais.

Hier a été inauguré solennellement, le nouveau local de l'Association générale des étudiants de Lyon, sous la présidence de M. Doumer.

OPINIONS

HOME STEAD

Ces mots exotiques sont des plus doux qui puissent résonner aux oreilles d'un ami sincère de l'humanité.

Le *Home Stead*, c'est le foyer inviolable, c'est l'union patrimoine reconstituée avec, en plus, le privilège de ne pouvoir être chambardé par la meute des aigrefins qui vivent des procès faits au pauvre monde, naufrageurs terrestres qui s'enrichissent des ruines d'autrui.

Le *Home Stead* est de conception et d'origine américaines, c'est un état particulier de la propriété individuelle établie par les lois pour sauvegarder cette parcelle du droit à l'existence qui est le droit à l'abri. MM. l'abbé Lemire et Leveillé, députés du Nord, les premiers qui aient attiré l'attention des législateurs français, sur ce progrès de la civilisation américaine, ont traduit *Home Stead* par *bien de famille*.

Dans l'exposé des motifs d'une proposition de loi relative au bien de famille, déposée en 1894, M. Leveillé s'exprimait ainsi :

« L'Américain du Nord, qui veut assurer l'existence des siens, choisit un bien déterminé d'une étendue et d'une valeur modestes dont le maximum est fixé par la loi particulière de chaque Etat. Il s'y installe, il exploite et améliore l'enclos étroit qui entoure sa maison. Cet immeuble est dès lors placé sous un régime spécial. Il peut être aliéné par le nouveau propriétaire, mais il ne peut plus être saisi contre sa volonté.

« La jeune famille a désormais trouvé son nid, qui abritera plus tard, comme dans un asile inviolable, la veuve et les enfants mineurs. La prévoyance du père, intelligemment secondée par le législateur, garantit le sort de toute la couvée. L'institution américaine prémunit le groupe familial tout entier contre les désastres possibles, elle est la dot du ménage qui se fonde, elle est la protection des berceaux futurs...

Il y a deux ans, la proposition de M. Leveillé fut reprise par MM. l'abbé Lemire, Klotz, Merlou, Gauthier, Lasies et nombre d'autres députés appartenant à tous les partis politiques. Il s'agissait de favoriser la création de biens de famille insaisissables n'excédant pas une valeur de huit mille francs.

Je ne sais à quelle commission fut renvoyé cet intéressant projet, qui, depuis dix ans, attend devant les Chambres françaises, son tour de discussion, mais, depuis le début de la législature, on n'en a plus entendu parler. Nos législateurs gras et bien rentés, dédaignent les vulgaires contingences : occupés à organiser la guerre civile et à instaurer sur des bases solides le despotisme maçonnique, ils n'ont pas le temps de s'occuper des réformes sociales destinées à donner à la démocratie laborieuse un peu plus de sécurité avec un peu plus de bien-être.

Aussi convient-il de féliciter hautement M. Mougeot, ministre de l'agriculture, agriculteur lui-même, d'avoir repris la proposition au compte du gouvernement et d'en avoir ainsi assuré l'adoption dans un délai plus ou moins long.

Le projet de M. Trouillot réduit à six mille francs la valeur maxima des biens de famille qui pourra être constituée par simple déclaration. En cas de décès des parents il assure l'indivisibilité de ce bien jusqu'à la majorité du plus jeune des enfants.

Les conséquences heureuses de cette loi seront nombreuses et ses bienfaits incalculables.

En fait, elle facilitera l'accession de la propriété aux prolétaires, elle empêchera les petits propriétaires et même les gros, de devenir prolétaires à leur tour ; elle amènera à chaque citoyen français le droit au gîte, cette condition nécessaire de l'existence.

Quelles que soient les difficultés de la lutte pour la vie pour celui qui ne possède rien, on peut dire qu'il n'est pas un salarié ayant du courage et de la santé qui, dans le cours de son existence, n'ait eu, ou ne puisse avoir, la possibilité d'acquérir un lopin de terre, d'y batir une cahute, de la meubler, en un mot d'acquérir par son travail sa place sur la terre de France. Je n'en veux pour preuve que les milliards qui dorment dans les caisses d'épargne.

Cependant bien peu nombreux sont ceux qui réalisent ce rêve cher à tous les français à l'atavisme terrien si tenace : avoir un petit coin de terre pour terminer ses jours en paix.

D'autre part, la profession de petit propriétaire n'est pas brillante par le temps qui court. Sans parler des projets socialistes, des impôts, des prestations dont la charge va toujours croissante, il y a les mauvaises années au cours desquelles ont fait des dettes. Pour peu que la malechance se mette de la partie, les dettes s'accumulent et, un beau jour, le foyer des ancètres est vendu aux enchères pour un prix dérisoire ; le petit propriétaire ruiné vient traîner sa misère dans la plus grande misère des grandes villes.

L'ouvrier sait cela et on conçoit qu'il se soucie peu de trimer et d'épargner pour avoir sa cahute, quand il risque, à tout instant, de la perdre si le chômage et la maladie viennent à l'atteindre. Aussi les épargnes vont-elles à la caisse d'épargne, le livret étant insaisissable, et les milliards y dorment improductifs.

Rendre insaisissable la petite propriété, ce sera détourner vers les campagnes une partie du pactole qui s'écoule actuellement dans les caisses de l'Etat et des banques. Bien des travailleurs des villes n'hésiteront pas à placer en bien de famille leurs petites économies.

Il ne faudra pas dix ans à un travailleur sérieux pour se constituer quelque part un patrimoine sur lequel, la vieillesse venue, il pourra vivre, modestement certes, mais heureux et sans souci.

Mais le grand bienfait du bien de famille ce sera, comme le disait M. Leveillé « la protection des berceaux futurs ».

On se plaint de la dépopulation de la France. L'insécurité du lendemain y est pour beaucoup : les oiseaux dont on bouleverse les nids ne font pas de petits.

Quand on aura mis à l'abri des griffes des usuriers et des hommes de loi les berceaux des petits français, ceux-ci ne tarderont pas à pulluler.

Il est à craindre cependant que malgré l'initiative de M. Trouillot le bien de famille ne soit pas de sitôt constitué en France. Rendre intangible et immobile l'épargne des travailleurs, cela ne fera pas l'affaire des émouchets de la haute banque. On retire facilement de l'argent de la caisse d'Epargne pour le porter aux caisses des flibustiers de la Finance, on vend moins facilement une maison ; et la haute banque étant toute puissante à la Chambre si les électeurs n'intime pas à leurs députés l'ordre de le voter, le bien de famille ira rejoindre dans les oubliettes parlementaires les retraites ouvrières et les autres réformes démocratiques.

Henri JARZUEL.

Notes Politiques

LA DERNIÈRE CANAILLERIE

Il est écrit que le ministère Combes descendra au dernier degré de l'abjection et de l'ignominie.

Nos lecteurs savent quel est le honteux exploit qu'il vient de perpétrer avec la complicité de M. Humbert, préfet de Meurthe-et-Moselle.

L'abbé Delsor, député protestataire alsacien, qui était de passage à Lunéville, a été brutalement expulsé, comme *étranger*, par un arrêté ainsi libellé :

« Considérant que M. Delsor, *sujet allemand*, s'est rendu à Lunéville pour y prendre part à une réunion publique... Considérant que la présence de l'*étranger*... etc... »

Ainsi, la doctrine de M. Jaurès sur la renonciation aux droits imprescriptibles de la France est admise par M. Combes.

Ainsi, un Alsacien-Lorrain est officiellement un étranger! C'est un sujet allemand ! M. Combes le proclame, afin que nul n'en ignore.

Ne disions-nous point, cependant, que nos frères malheureux d'Alsace-Lorraine étaient doublement français ?

Jusqu'à ce jour, le gouvernement avait sauvé les apparences ; aujourd'hui il déchire tous les voiles et il montre à nu son ignominie.

M. Combes s'est-il laissé guider par la haine que lui inspire la soutane? L'habit ecclésiastique lui fait-il perdre toute mesure et toute prudence? C'est à croire. L'anticléricalisme, quand il arrivera à ce degré, se confond avec la rage et la folie.

L'expulsion de l'abbé Delsor a provoqué une émotion profonde et une violente colère chez les populations si patriotiques de l'Est. Elles ne pardonneront point à M. Combes sa dernière canaillerie, et, aux élections municipales, elles balayeront les derniers partisans du « bloc ».

Il faut que le pays tout entier tressaille sous l'insulte qui vient d'être faite à son patriotisme ; il ne faut point qu'il l'oublie aux élections municipales. Il faut que l'on sache si un Alsacien est un *étranger* et s'il doit être expulsé du territoire français comme un malfaiteur.

La parole est au pays. — CAMILLE DIJOUD.

INFORMATIONS

Paris, 10 janvier.

DÉPART DES ÉTUDIANTS ESPAGNOLS. — Les étudiants espagnols sont repartis par l'express de Bordeaux à 11 heures du matin, accompagnés à la gare par une délégation de l'association des étudiants de Paris.

M. Moreno, président des étudiants espagnols, a remercié de l'accueil reçu dont ils conserveront un excellent souvenir. Il a exprimé l'espoir de recevoir à Madrid les étudiants français. M. Legoux, au nom de l'Association a accepté l'invitation. Il a embrassé M. Moreno tandis que les étudiants applaudissaient et criaient : « Vive l'Espagne ! vive la France ! »

LE DROIT DE VETO AU CONCLAVE. — On assure dans les cercles du vatican, que le Pape, dans le but de supprimer le droit de veto, disposerait que chaque cardinal, au moment de sa création, prêterait serment de ne jamais se prêter à exercer, au nom de son gouvernement, le droit de *veto* dans les conclaves futurs. Les cardinaux actuellement créés prêteraient également ce serment.

FUNÉRAILLES DE LA PRINCESSE MATHILDE. — La princesse Clotilde a reçu ce matin, à l'hôtel du numéro 20 de la rue de Berri, où elle continue à résider, un télégramme par lequel le général prince Louis-Napoléon, annonce qu'à moins de retard imprévu, il sera à Paris demain.

Aucune décision n'a encore été prise d'une façon définitive concernant l'inhumation de la princesse Mathilde. D'accord avec l'Impératrice Eugénie et la princesse Lœtitia, la duchesse douairière d'Aoste, la princesse Clotilde désirerait que l'inhumation eût lieu mardi soir ou mercredi matin dans la plus stricte intimité, c'est-à-dire en la seule présence des membres de la famille impériale ou de leurs représentants dans l'église paroissiale de Saint-Gratien. On attend le prince Louis pour prendre une résolution définitive.

URBAIN GOHIER ET GÉRAULT-RICHARD. — M. Urbain Gohier vient d'adresser au président de la Chambre une lettre de demande en autorisation de poursuites contre M. Gérault-Richard. M. Gohier se plaint d'avoir été diffamé par M. Gérault-Richard dans la *Petite République* du 7 novembre 1903. Il fait suivre cette demande de commentaires qu'il nous est impossible de reproduire étant donnée la violence du fond et de la forme.

UN INCIDENT MILITAIRE. — — Un incident vient de se produire à Troyes entre le commandant Driant et M. Bordeaux-Deshanes, secrétaire-général de l'Aude, que le commandant avait signalé comme un adversaire de l'armée. L'officier et le fonctionnaire ont échangé des lettres violentes. L'incident en est là.

Élection Sénatoriale

Lille, 10 janvier.

Une élection sénatoriale a eu lieu aujourd'hui à Lille. Il s'agissait de remplacer M. Luro, sénateur inamovible, dont le siège a été attribué au département du Nord.

PREMIER TOUR

Inscrits : .... Votants : 2.415

Ont obtenu :

M. Tribourdeau, radical.....	858	voix.
M. Scrive, libéral	733	—
M. Chatteleyn, progressiste...	493	—
M. Debierre, radic.-socialiste.	132	—
M. Desmons, socialiste.....	121	—

Divers : 38. — *Ballottage.*

DEUXIÈME TOUR

Inscrits : .... Votants : 2.419

M. Tribourdeaux.....	1080	voix.
M. Chatteleyn.....	481	—
M. Scrive.....	720	—
M. Desmons.....	88	—
M. Debierre.....	8	—

Divers : 26. — Encore *ballottage.*

L'EXPULSION DE M. DELSOR

Un mensonge. — L'arrêté d'expulsion. La colère dans l'Est. — Les interpellations.

RÉFUTATION D'UN MENSONGE

Paris, 10 janvier.

Nous avons raconté le scandale que le gouvernement vient de provoquer à Lunéville en faisant arrêter et expulser un député alsacien. Le *Journal de Lunéville* nous apporte sur cette affaire d'intéressants détails qui témoignent, mieux qu'aucune déclaration des sentiments antipatriotiques du gouvernement de M. Combes.

Ayant appris que l'abbé Delsor, député de Molsheim-Erstein (Alsace), devait venir en Lorraine pendant les vacances législatives du nouvel An, les Alsaciens, si nombreux à Lunéville, le prièrent de vouloir bien s'arrêter quelques heures dans cette ville pour leur faire une conférence sur l'Alsace. L'abbé Delsor accepta, en spécifiant bien qu'il n'y serait pas question de politique, mais uniquement de l'Alsace.

L'EXPULSION

L'abbé Delsor arrivait jeudi à Lunéville, vers cinq heures du soir. A huit heures, il se rendait à la réunion, accompagné de M. Coréard des Essarts, député de Lunéville, lorsque, parvenu à la hauteur de la synagogue, — le lieu était bien choisi, — il fut accosté par un individu qui lui demanda s'il était M. Delsor (sic).

Surpris par cette question inattendue, le député de Molsheim hésita une minute à répondre. « Je suis le commissaire spécial », répliqua l'individu en tirant son écharpe et en se la passant autour du ventre, « et je vous somme de me dire si vous êtes M. Delsor. » Le député allemand répondit qu'il était l'abbé Delsor. « Je suis chargé de vous notifier un arrêté d'expulsion », répondit le commissaire.

M. Coréard des Essarts fit remarquer que l'abbé ne pouvait prendre connaissance sous un bec de gaz de l'arrêté d'expulsion et lui offrit l'hospitalité dans sa maison. Ils se rendirent tous au domicile du député de Lunéville, où le commissaire remit à l'abbé Delsor une copie de l'arrêté d'expulsion. C'est un document qui mérite de passer à la postérité. Il est ainsi conçu :

LE PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE

« *Vu l'article 7 de la loi des 13 et 21 novembre et 3 décembre 1849 ainsi conçu :*

« *Le Ministre de l'intérieur pourra, par mesure de police, enjoindre à tout étranger voyageant ou résidant en France de sortir immédiatement du territoire français et le faire reconduire à la frontière ;*

« *Dans les départements frontières, le Préfet aura le même droit à l'égard de l'étranger non résidant, à la charge d'en référer au Ministre de l'Intérieur.*

. . . . . .

« *Considérant que M. Delsor*, **sujet allemand**, *s'est rendu à Lunéville* **pour y prendre part à une réunion politique.**

« *Considérant que la présence de* **l'étranger sus-désigné** *sur le territoire français* **est de nature à compromettre la sécurité publique.**

Arrête :

Article premier

Il est enjoint à M. l'abbé Delsor de sortir du territoire français sans délai.

Article 2

M. le Sous Préfet de Lunéville est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

A Nancy, le 7 janvier 1904.

Le Préfet,
Signé : HUMBERT.

Sujet allemand ! Voilà comment le gouvernement français traite un Alsacien ! On comprend l'indignation qui s'est emparée de la patriotique population lorraine devant une pareille infamie. « Oui, dit le *Journal de Lunéville*, pour le gouvernement, si bien représenté par MM. Humbert et François, un *député d'Alsace* est *un étranger*, pis que cela : *un sujet allemand* et sa seule *présence* à Lunéville *compromet*, paraît-il, la sécurité publique. »

Notez que l'abbé Delsor est l'élu du parti alsacien, le vainqueur, aux dernières élections, du préfet allemand de Colmar, l'incarnation même des revendications alsaciennes, et c'est cet homme que le gouvernement français traite de *sujet allemand*. C'est à en rougir de honte pour notre malheureuse patrie.

L'abbé Delsor a refusé de signer la notification de la mesure infâme prise contre lui ; il s'est contenté de prononcer ces paroles qui auront un douloureux retentissement dans le cœur de tous les patriotes :

Est-ce possible ?... Nous qui avons tant luité en Alsace pour faire supprimer ce même article de la dictature, en vertu duquel vous agissez ! L'an dernier, il a été aboli, et il faut que je vienne à Lunéville pour me le voir appliquer !... Le gouvernement s'est trompé s'il a cru que je venais ici dans le but de faire de l'agitation politique. J'ai trop le sentiment des convenances et de ma situation particulière pour me départir d'une réserve que mon intérêt même, à défaut d'autre considération, m'aurait imposée !

LES INTERPELLATIONS

M. Corrard des Essarts, député de Lunéville, et M. Ollivier, député des Côtes-du-Nord, interpelleront M. Combes sur cet acte odieux.

Les débats à la Chambre promettent d'être des plus violents et le ministère risque fort de faire la culbute, si la Chambre se souvient de son vote du 23 novembre dernier.

L'OPINION DE M. GROSJEAN

M. Grosjean, député de Pontarlier, a de nombreuses attaches en Alsace-Lorraine.

Nous lui demandons son opinion sur l'expulsion de M. l'abbé Delsor.

— Il n'y a qu'un mot pour la qualifier, nous répond M. Grosjean. C'est une infamie. Oui, c'est une infamie dans la forme, quelles que soient les raisons de fond invoquées par le préfet, qui me paraissent, d'ailleurs, odieusement arbitraires.

En Alsace, la douleur sera grande !

Ce qu'il y a de plus fort, c'est que, dans le même département de Meurthe-et-Moselle, dans l'arrondissement de Briey, *le même préfet Humbert, qui vient de signer l'arreté d'expulsion contre le député alsacien, a toléré que des députés italiens donnassent des réunions publiques et il n'en a frappé aucun d'un arrêté d'expulsion.* Il y a dans l'arrondissement de Briey plusieurs milliers d'Italiens ou de Luxembourgeois.

Or, ce qui est dès à présent certain, c'est que la réunion dans laquelle devait parler M. Delsor était privée.

Le préfet Humbert, en qualifiant de sujet allemand l'élu des protestataires de la circonscription de Wolsheim, a outragé l'Alsace fidèle !

MORT DU PEINTRE GÉROME

Paris, 10 janvier.

M. Jean-Léon Gérôme, artiste peintre, membre de l'Académie des Beaux-Arts, grand-officier de la Légion d'honneur, est mort cette nuit à la suite d'une attaque d'apoplexie, en son hôtel, 65, boulevard de Clichy.

M. Gérôme a été trouvé ce matin, vers 9 heures, par son domestique, assis sur un fauteuil et semblant dormir.

Mme Gérôme a été avertie immédiatement de la catastrophe. Le médecin, appelé aussitôt, n'a pu que constater le décès qu'il attribue à une congestion occasionnée hier soir, par le froid, après une sortie de M. Gérôme d'un dîner en ville.

Le peintre Gérôme était âgé de 79 ans.

Hier soir, le maître assistait au dîner mensuel des membres de l'Institut et, selon son habitude, il s'était montré très gai pendant toute la durée du repas.

LA PRÉSIDENCE DE LA CHAMBRE

L'Histoire du Fauteuil

LA PROCHAINE BATAILLE. — M. RIBOT CONTRE M. BRISSON. CEUX QUI OCCUPÈRENT LE FAUTEUIL PRÉSIDENTIEL. UN PEU D'HISTOIRE.

Ainsi que nous l'avons annoncé, le Parlement rentre mardi.

Dès le début de leur session, les deux Chambres devront élire leur président. Au Sénat, la réélection de M. Fallières est assurée sans compétitions.

A la Chambre, il y aura lutte.

On sait que les gauches ont désigné comme candidat unique M. Henri Brisson ; M. Ribot sera probablement le candidat de l'opposition, La lutte promet d'être chaude

A ce propos, il paraît intéressant de rappeler les noms des députés qui se sont succédé au fauteuil présidentiel depuis 1871.

LE PRÉSIDENT GRÉVY

Lorsque la Chambre constitua son bureau définitif le 16 février 1871, elle nomma presque à l'unanimité, par 519 voix sur 536 votants, Jules Grévy pour son président. Deux ans plus tard, en 1873, il était réélu par 429 suffrages.

En février 1873, M. Buffet, après deux tours de scrutin, fut élu président par 304 voix contre 281 données à M. Martel, candidat des gauches.

En 1876, Grévy fut réélu président par 462 voix sur 468 votants.

Lorsqu'au mois de juin 1877, la Chambre après avoir été prorogée par le ministère de combat nommé par Mac-Mahon, resta en session, elle vota un ordre du jour de défiance contre le cabinet de Broglie-Fourtou. Le Sénat prononça la dissolution de la Chambre ; avant de lire le décret de dissolution, Grévy prononça une courte allocution dans laquelle il déclara que la majorité républicaine pouvait se représenter sans crainte devant le pays.

La majorité républicaine de la nouvelle Chambre le nomma son président provisoire, puis président définitif par 299 voix le 12 novembre 1877. Il fut successivement réélu en janvier 1878 et en janvier 1879.

GAMBETTA REMPLACE GRÉVY

Quand, le 30 janvier de cette année, il fut élu président de la République, ce fut Gambetta qui fut appelé à le remplacer à la Chambre, au fauteuil de la présidence. Le 1er février, Gambetta était élu par 338 voix sur 407 votants. Il conserva cette fonction jusqu'en octobre 1884, Rappelons, à ce propos, qu'il quitta deux fois le fauteuil pour la tribune ; la première fois pour défendre l'amnistie plénière en faveur des condamnés de la Commune (juillet 1880), et une seconde fois pour soutenir le rétablissement du scrutin de liste (mai 1881).

Le 3 novembre 1881, M. Brisson fut élu président pour la première fois. Il obtint alors 347 voix sur 420 votants. Et la Chambre lui manifesta sa confiance à cinq reprises. Mais, le 8 avril 1885, ayant accepté la mission de former un cabinet, il dut résigner ses fonctions.

ÉLECTION MOUVEMENTÉE

L'élection de son successeur fut assez mouvementée. Il suffit, pour s'en rendre compte, de rappeler les chiffres des scrutins auxquels elle donna lieu : *1er tour*, MM. Fallières, 463 voix, Floquet, 147, Philippoteaux, 82 ; *2e tour*, MM. Floquet, 184 voix, Fallières 184 ; *3e tour*, MM. Floquet 179 voix, Fallières, 175. M. Floquet l'emporta donc.

Il fut d'ailleurs réélu en 1886, en 1887, en 1888 jusqu'au moment où il devint président du conseil.

AU BÉNÉFICE DE L'AGE

Le 3 avril, la Chambre avait à élire son successeur. Trois candidats étaient sur les rangs : M. Clémenceau, porté par la gauche radicale et l'extrême-gauche, M. Henri Brisson, soutenu par les éléments modérés de la gauche et M. Andrieux qui comptait surtout sur les voix de la droite.

Au premier tour les voix se répartirent ainsi : M. Henri Brisson, 156 voix ; M. Clémenceau, 116, et M. Andrieux, 113.

Ce dernier retira alors sa candidature. Le second tour donna les résultats suivants : M. Clémenceau 169 voix. M. Henri Brisson 151, M. Develle 37 et M. Andrieux 10. Un troisième tour était nécessaire. Il eut lieu le lendemain. M. Méline posa sa candidature. Il obtint 168 voix, M. Clémenceau en avait également 168. M. Henri Brisson en recueillait 62. M. Méline fut déclaré élu au bénéfice de l'âge.

Le 8 janvier 1883, M. Méline était soumis à la réélection. Il obtint au premier tour 182 voix, M. Clémenceau 116, M. Andrieux 103.

Au deuxième tour, M. Méline avait 175 voix, M. Andrieux 125, M. Clémenceau 122. Ce dernier ce retirait et au troisième tour, M. Méline était élu par 253 voix contre 141 à M. Andrieux.

LA PRÉSIDENCE DE FLOQUET

Les élections générales avaient lieu cette année-là. Elles amenèrent l'effondrement du boulangisme. M. Floquet avait dû quitter le pouvoir, peu après l'élection du 27 janvier à Paris. Les républicains voulurent le replacer au fauteuil présidentiel où il avait montré tant de brillantes qualités.

Il fut élu président provisoire le 12 novembre par 348 voix contre 46 à M. Léon Say, 10 à M. Brisson et 28 au général Boulanger.

Le 16 novembre M. Floquet était élu président définitif par 384 voix, sans concurrent.

Le 13 janvier 1890, à la suite d'une mesquine manœuvre d'abstention, organisée par l'opposition, M. Floquet fut élu par 215 voix sur 226 suffrages exprimés.

L'année suivante M. Floquet fut encore élu sans concurrent par 286 voix sur 290 suffrages exprimés.

En 1892, M. Floquet fut réélu par 290 voix sur 291 suffrages exprimés.

M. CASIMIR PÉRIER

En 1893, l'élection présidentielle fut plus mouvementée, en raison des affaires du Panama. M. Floquet, violemment attaqué, déclina la candidature. Après une discussion qui, à maintes reprises, faillit dégénérer en bagarre grâce à l'attitude de MM. de Bernis, Déroulède, de Baudry-d'Asson, et autres députés, le scrutin put enfin avoir lieu, et M. Casimir-Périer fut proclamé président par 254 voix, 76 suffrages s'étant accumulés sur le nom de M. de Mahy et 107 sur divers candidats.

M. Casimir-Périer fut réélu également sans concurrent, le 18 novembre de la même année, par 333 voix sur 449 votants.

Mais, quelques jours après, M. Casimir-Périer ayant accepté la mission de former un cabinet, le fauteuil fut de nouveau vacant et, le 5 décembre, on procéda à la nomination d'un président. Cette fois, M. Charles Dupuy fut élu par 251 voix contre 213 accordées à M. Brisson.

Six mois après, M. Charles Dupuy ayant pris la présidence du conseil, il fallut pourvoir à son remplacement au Palais-Bourbon, Les radicaux désignèrent comme candidat de gauche M. Léon Bourgeois. Nouvel échec : le député de la Marne n'obtint que 187 voix, tandis que M. Casimir-Périer était élu par 229 voix.

M. BURDEAU

Peu après, le président Carnot était assassiné à Lyon, et M. Casimir-Périer était envoyé à l'Elysée par le Congrès. Nouvelle vacance au fauteuil présidentiel du Palais-Bourbon. Election de M. Burdeau par 259 voix (M. Brisson 157). Scrutin sans signification très précise au point de vue politique.

Au mois de décembre, mort de M. Burdeau.

M. BRISSON

Cette fois, l'élection présidentielle prenait un caractère politique bien précis. Elle mettait en présence les deux blocs de la Chambre : les républicains de gauche, représentés par M. Brisson ; les modérés et les ralliés, représentés par M. Méline. Celui-ci disposait sur le terrain économique d'une majorité considérable. Mais la Chambre fit abstraction des considérations économiques et, se plaçant sur le terrain exclusivement politique, élut M. Brisson par 240 voix contre M. Méline, qui n'obtint que 213 suffrages. Et elle lui confirma ses pouvoirs l'année suivante en 1897, et en 1898, sans qu'un autre député posât sa candidature.

M. DESCHANEL

Après les élections législatives de 1898, que venait de faire M. Méline, M. Brisson fut à nouveau candidat. M. Deschanel posa sa candidature. Au premier tour, il obtint 277 voix contre 276 à M. Brisson. Un second tour eut lieu le lendemain. M. Deschanel fut proclamé élu par 282 voix contre 278.

M. Deschanel triompha encore en 1900, en 1901, en 1902.

LA CHAMBRE DE 1902

Le 1er juin 1902, après les élections générales, la nouvelle Chambre élu M. Bourgeois en remplacement de M. Deschanel. Aujourd'hui, M. Bourgeois ne se représente pas, pour des raisons de santé.

M. Brisson est le candidat du bloc ; il aura certainement un concurrent de l'opposition. On a chuchoté le nom de M. Ribot, mais celui-ci ne se représentera pas, ainsi qu'il vient de le faire savoir.

Le Conflit Russo-Japonais

LES ÉTATS-UNIS ET LA CHINE

Port-Arthur, 10 janvier.

Les Etats-Unis et le Japon exigent que les traités conclus avec la Chine soient ratifiés immédiatement. Comme il est probable que la Russie ne consentira pas à ouvrir les ports de la Mandchourie, le ministère des affaires étrangères de Chine se trouve dans une situation difficile.

LES ARMEMENTS CHINOIS

Vienne, 10 janvier.

Suivant *Il Piccolo* de Trieste, le gouvernement chinois a demandé ces jours derniers à une maison de construction de torpilleurs, Witehead à Fiume, si elle pourrait livrer sans retard un certain nombre de torpilleurs. La maison a répondu que la livraison est seulement possible sur commande. Ces jours derniers, la même fabrique a livré déjà à la Chine quatre torpilleurs commandés depuis un certain temps. De son côté le Japon a reçu de cette maison, depuis deux ans, douze cents torpilles.

LA PRESSE RUSSE ET LE CONFLIT

Saint-Pétersbourg, 10 janvier.

La *Novoïe Vrémia* proclame l'impossibilité absolue pour la Russie de faire à la Chine et au Japon la moindre concession concernant la Mandchourie, car la Russie s'exposerait ainsi de nouveau aux dangers qui l'ont obligée naguère à occuper la Mandchourie pour se sauvegarder contre une nouvelle agression de la part de la Chine.

Le journal estime, en effet, que la Chine devicndra encore plus menaçante quand elle sera armée à l'européenne et alliée à un pays aussi turbulent et agressif que le Japon.

Les autres journaux comme le *Sviet*, les *Novosti*, la *Pétersbourg Shia*, *Viedomosti*, le *Novi-Krai* et même les petits organes de la presse russe tiennent un langage analogue.

La note qui continue à prédominer dans le langage des cercles officiels russes et dans les corps diplomatiques de Pétersbourg, c'est qu'on continuera à espérer dans le maintien de la paix, tant que dureront les négociations diplomatiques qui indiquent le désir manifeste et mutuel des gouvernements russe et japonais d'éviter un conflit.

Les Réunions d'hier

LA LIGUE DES CONTRIBUABLES A CHARTRES

Chartres, 10 janvier.

Aujourd'hui, à Chartres, sous les auspices du comité libéral du département d'Eure-et-Loir, a eu lieu une grande réunion présidée par M. de Saint-Pol, député de la 2e circonscription de Chartres, au cours de laquelle M. Jules Roche, ancien ministre du commerce, député, a développé le programme de la *Ligue des contribuables*.

Sur l'estrade ont pris place MM. Prache, Charles Benoist, Roger-Ballu, Boulon de Rouvre, députés; Bonnefous, avocat à la cour d'appel de Paris; Auguste Avril, secrétaire général de la *Ligue des contribuables*, ainsi qu'un grand nombre de conseillers généraux et d'arrondissement. L'auditoire comprenait plus de 1.200 personnes.

M. J. Roche a exposé la situation financière de la France et a montré les répercussions qu'aurait sur les finances publiques le vote de l'impôt sur le revenu. Il a conclu en engageant les électeurs présents à exiger de leurs représentants la suppression de l'initiative parlementaire en matière de dépenses publiques.

Le discours de M. Jules Roche a été vivement applaudi. Après quelques paroles prononcées par M. Avril, M. de Saint-Pol a remercié le conférencier et l'auditoire; la réunion a été levée aux cris de: « Vive la République ! »

L'ACTION LIBÉRALE A TOULON

Toulon, 10 janvier.

Le baron Amédée Reille, député du Tarn, convoqué par les comités de Toulon et du département du Var de l'*Action Libérale Populaire*, a fait ce matin une conférence à l'Eden-Cirque. Deux mille personnes étaient présentes. Le colonel Dutheil de la Rochère présidait la réunion.

Le baron Reille, qui a été officier de marine à Toulon, a fait un grand discours sur la situation politique et a vivement attaqué le ministre de la marine.

Quelques incidents se sont produits à la sortie où des manifestations et des contre-manifestations ont eu lieu.

UN DISCOURS DE M. TROUILLOT

Lons-le-Saunier, 10 janvier.

M. Trouillot pérorait et banquetait aujourd'hui à Lons-le-Saunier pour les cercles ministériels de l'arrondissement.

M. Trouillot y est allé de son discours anticlérical, naturellement. Il s'est d'abord décerné des éloges, ce qui n'étonnera personne.

Il a ensuite parlé de l'œuvre du gouvernement :

Cette œuvre qui ne tend plus seulement à la suppression des congrégations non autorisées, mais qui dépasse les espérances légitimes conçues par la démocratie au moment des dernières élections, consiste à atteindre le péril congréganiste sur le terrain où il exerce l'action la plus dangereuse : celui de l'enseignement. A défaut de la loi Falloux qui touche surtout à l'enseignement secondaire, la Congrégation comptait conserver le bénéfice des autorisations qui lui ont livré, dans tant de villes, dans tant de campagnes, l'enseignement du peuple. Elle se trompait.

M. Trouillot a naturellement obtenu les applaudissements frénétiques des fonctionnaires et des palmés qui assistaient au banquet.

Mariage religieux

Paris, 10 janvier.

La *Liberté*, à propos du mariage religieux du fils du général André fait les réflexions suivantes :

Voilà des gaillards qui sont tolérants chez eux, qui trouvent fort bien que dans sa famille chacun garde ses croyances, pratique la religion qu'il lui plaît, et dans les circonstances solennelles, ils s'associent aux pratiques de leur religion. Et les mêmes gens considèrent comme indignes, comme traîtres ou comme idiots les citoyens qui ont une même croyance et pratiquent la même religion.

Nous, nous demandons que l'on accorde à l'ensemble des catholiques la même liberté et le même respect des manifestations de leur culte comme, le général André l'accorde aux catholiques de sa famille. Nous aussi nous sommes, en majorité, des libres-penseurs, ici ; ce qui nous distingue des anticléricaux du bloc, c'est que nous étendons à tous nos concitoyens les sentiments d'affectueuse tolérance que nous avons pour nos parents et nos amis. L'Etat n'est, ou plutôt ne devrait être qu'une grande famille. Nous voudrions enfin que tous les libres-penseurs fissent aux catholiques qu'ils détestent, les concessions qu'ils font aux personnes qu'ils aiment ; qu'ils observassent simplement, la même tolérance et gardassent devant les manifestations du culte la même attitude, indifférente sans doute, mais respectueuse que le général André a gardé devant le chanoine Thomas.

Avec cela on aurait la paix. Nous n'en demandons pas davantage.

Les journaux du « bloc » ne sont pas tendres, on s'en doute, pour le général André. Voici la *Lanterne* :

Nous n'admettrons jamais qu'un homme ne soit pas le même dans la vie privée et dans la vie publique.

Le ministre de la guerre a changé ; son beau zèle des premiers jours a disparu ou peu s'en faut. Il n'est plus question de laïcisation ni de réformes : les conseils de guerre comme les aumôniers lui sont sacrés ; il ne veut plus s'attaquer aux abus ; et c'est pourquoi nous l'attaquons, lui.

Et voici la note aigre-douce de l'*Action* :

A l'église Notre-Dame, comble comme de juste, on s'occupait beaucoup plus de la tenue de notre ministre de la Guerre que de la jeune épousée.

Le général André y fut très digne. Il s'inclina avec respect devant tous les saints sacrements qu'on lui présenta. Il ne se prosterna pas avec une ferveur exagérée. Il subit simplement « en soldat obéissant » les farces de la Sainte Mère Eglise qui lui tient toujours au cœur.

Le curé Thomas, dans son allocution, fut très sobre.

Il se félicita de l'« heureux événement » et de la présence au saint lieu d'un représentant du gouvernement de la République Puis il fit des vœux pour le bonheur des époux.

Pauvre général André ! Etre honni par tous !

LES BUREAUX DE PLACEMENT

M. Congy à Lille. — Les bureaux gratuits. — Les Prévoyants. — La Patrie Française.

Lille, 10 janvier.

Cette nuit, de minuit à deux heures, une réunion plénière des garçons de café et des employés de l'Alimentation a été tenue sous la présidence de M. Doumer, président de la P. F., ayant, comme assesseurs M. Romain, président du syndicat des Limonadiers, et M. Camille Hot, président de la société « l'Etoile ».

Cette réunion avait pour but la création d'un bureau de placement gratuit.

M. Congy, député, dont le discours a été très applaudi, a fait ressortir les inconvénients des bureaux de placements actuels.

Il a rendu compte d'une enquête qu'il a faite sur les relations des employés lillois avec les placeurs.

Plusieurs orateurs ont été ensuite entendus.

M. François Deu, secrétaire du Syndicat des pâtissiers, au nom de la Fédération des Syndicats de l'Alimentation expose le projet d'un bureau de placement gratuit pour les employés des deux sexes syndiqués ou non, qui serait placé sous le contrôle des syndicats fédérés.

Ce projet a été adopté à l'unanimité moins deux voix.

Avant cette réunion, M. Congy avait fait, au local de la Patrie Française, une causerie très écoutée et très applaudie sur les « Prévoyants de l'Avenir ».

Le président de la 100e section, M. Verley, après un chaleureux appel, a recueilli de nombreuses adhésions.

Petites Nouvelles

Paris, 10 janvier.

Incidents dans une ménagerie. — Hier soir, à 11 heures, dans une ménagerie, La Goulue, installée avenue d'Italie, au cours de la représentation, M. Droxeler, propriétaire de cette ménagerie, a été mordu grièvement sur diverses parties du corps par une lionne.

Mme Droxeler, dite La Goulue, qui s'était portée à son secours, a été également blessée.

Tous deux ont reçu des secours d'un médecin ; ils ont pu regagner leur domicile.

La lionne a été abattue à coups de revolver par un employé de la ménagerie.

Une certaine émotion s'est emparée des spectateurs, mais la représentation a pu se terminer sans incidents.

Un banquet de postiers au Puy. — A l'issue du banquet des ouvriers syndiqués des télégraphes, réunis sous la présidence de M. Lorrain, directeur départemental, les convives, au nombre d'une centaine, ont adressé à MM. Combes et Bérard un ordre du jour les remerciant de la sympathie qu'ils témoignent au personnel des postes.

Les pièces de Capus à Madrid. — La première représentation de l'*Adversaire*, de M. Alfred Capus et Emmanuel Arène, a eu lieu hier soir au théâtre de la Comédie. La pièce a obtenu un succès énorme auprès du public et auprès de la presse qui a publié des articles élogieux à son sujet.

Vol de Dépêches. — Le parquet a perquisitionné dans la matinée et dans la soirée dans le faubourg de Perpignan, pour retrouver le sac de dépêches volé à la gare ; les perquisitions ont été infructueuses. On dit que le sac de dépêches contenait des valeurs importantes.

Arrivée de M. Jonnart à Alger. — M. Jonnart est arrivé à trois heures après-midi par le paquebot *Ville d'Alger*. Le gouverneur général a débarqué à l'Amirauté où l'attendaient tous les hauts fonctionnaires. Il est parti immédiatement pour le Palais d'Hiver.

L'A. G. DES ÉTUDIANTS

Inauguration du nouveau Cercle. — A l'Amphithéâtre des Facultés. — Discours de MM. Compayré, Schmidt, Christoff, Doumer. — La visite du nouveau Cercle. — Le vin d'honneur

A LA FACULTÉ DE MÉDECINE

L'Association générale des Étudiants de l'Université Lyonnaise inaugurait hier, avec beaucoup d'éclat, son nouveau cercle de la rue de la République.

Ah ! le chemin parcouru est long depuis le cercle fumeux et presque « bohème » de la rue des Maronniers, jusqu'au local de la place du Pont, enfin jusqu'aux nouveaux salons fastueux dont ils prenaient possession officiellement hier.

Je dis : officiellement ; car déjà nous y avons assisté à plusieurs joyeuses « Amicales » ; mais l'inauguration du cercle n'était pas encore faite. On avait parlé, pour cette fête, de M. Chaumié, ministre de l'Instruction publique ; c'est M. Doumer, député de l'Aisne, président de la Commission du budget, qui accepte cette agréable mission.

A dix heures du matin, dans le grand amphithéâtre de la Faculté de médecine, nous voyons réunie la commission de l'Association : M. Schmidt, son jeune, dévoué et intelligent président ; MM. Jaboulay et Crouzet, vice-présidents ; Prel, secrétaire ; Fraisse, trésorier ; Fayol, secrétaire adjoint ; Fouchère ; tous sur la poitrine, arborent les cinq couleurs de l'Université. Le drapeau de l'Association, donné par Carnot, flotte dans la salle.

Bientôt la musique du 158e, dirigée avec tant de talent par M. Laborde, fait éclater la *Marseillaise*.

M. Doumer entre dans l'amphithéâtre, escorté de MM. Bienvenu-Martin, Astier, Dubief et Cazeneuve, députés, entourés de MM. Compayré, recteur de l'Université ; Alapetite, préfet du Rhône ; Marty et Ballan, secrétaires généraux de la Préfecture ; Claudot, médecin inspecteur général, directeur de l'Ecole de Santé Militaire ; Bizet ; Arloing, directeur de l'Ecole Vétérinaire ; les doyens et professeurs Caillemer, Vignon, Chabot, Bianconi, Deperret, A. Bertrand, Clédat, Flamme, Garraud, Chevassus ; M. Rabuel. On remarque l'absence de M. Augagneur, maire de Lyon, professeur de l'Université ; mais nul ne le regrette.

Après l'exécution très artistique de l'ouverture de *Guillaume-Tell*, la cérémonie commence.

DISCOURS DE M. COMPAYRÉ

M. Compayré remercie M. Doumer d'être venu présider cette fête modeste de l'Université Lyonnaise, de l'Association des Etudiants, si conforme à l'esprit de la démocratie française.

M. Doumer aura, dans la même journée, assisté à deux fêtes bien opposées, la fête de la jeunesse, le matin, avec les étudiants, la fête de la vieillesse, le soir ; il apporte la bonne parole qui réconforte et réchauffe à ceux qui finissent, aux désillusionnés de la vie ; à ceux aussi qui seront la France de demain, qui ont besoin au cœur de réconfort et d'encouragement. On avait compté un peu sur la présence de M. Payet, directeur de l'enseignement supérieur. Il n'a pu venir à Lyon. Mais nul mieux que M. Doumer n'était qualifié pour parler aux étudiants, après une carrière si noblement remplie, toute de politique fière et active. N'a-t-il pas montré en Indo-Chine tout le prix qu'il attachait à la science, lui qui créait à Hanoï cette belle école de médecine française, un institut Pasteur, un institut bactériologique ! Grâce à ses efforts à la commission du budget, Lyon n'a-t-il pas vu s'organiser à l'Université l'enseignement du chinois, avec le concours de la Chambre de commerce, enseignement qui correspond si bien aux besoins de l'industrie lyonnaise !

Aujourd'hui il continue sa noble tâche en apportant ses encouragements à la jeunesse des écoles. Il va visiter le local nouveau de son Association. Mais ce n'est pas seulement un cercle nouveau qu'il faut inaugurer ; c'est un esprit nouveau ; il ne faut pas seulement aux étudiants un groupement pour les amusements et pour les sports, il faut encore une union intime pour les études libres et pour l'action sociale.

Une grande Université n'a pas seulement besoin de l'esprit de corps pour les maîtres ; il le faut encore pour les étudiants, afin de confondre les âmes dans une union de fraternité et de solidarité.

Certes la politique ne fait pas peur aux étudiants de l'Université ; mais ils se refusent, avec raison en tant qu'association, à faire de la politique collective.

Afin d'agir plus tard avec force, il ne faut pas se jeter trop tôt dans la mêlée ; car la jeunesse n'est pas comme ce nouveau métal fabuleux, comme ce radium qui occupe tant la science et qui peut dépenser chaleur et lumière, sans rien perdre de son poids. A se jeter trop tôt dans la bataille, à l'âge où les forces de la jeunesse s'accumulent, on risque de compromettre l'avenir. Mais chacun a le droit d'avoir ses convictions éclairées par les recherches scientifiques, Tous, sont de bons citoyens, de bons Français, de bons républicains. (*Bravos !*). Tous aussi sentent le prix de l'union des cœurs pour le bien, en pratiquant de plus en plus la solidarité entr'eux, qui est la règle nécessaire de la vie universitaire, et la solidarité au dehors qui retrempe les cœurs, comme l'arbre de Noël et les conférences aux enfants du peuple. Ils acquittent ainsi la première dette contractée envers ceux que leur situation de fortune n'a pas pu conduire à la science. Ils profitent aussi de l'exemple que leur donne une ville toute d'activité, de charité, de solidarité et de sentiments républicains. (*Bravos !*).

C'est ainsi que les étudiants se fortifient dans cet esprit de liberté qui fera d'eux plus tard de bons Français, de loyaux serviteurs de la République. (*Applaudissements prolongés.*)

DISCOURS DE M. SCHMIDT

M. Schmidt, président de l'Association, prend la parole.

Il rappelle avec beaucoup d'à-propos le conseil donné aux étudiants par le recteur à la dernière séance de rentrée des Facultés : « A qui donc, peut-on mieux qu'aux étudiants, recommander l'apprentissange de la solidarité ; — de la camaraderie, si le mot de solidarité paraît un peu gros à raison des lourds devoirs qu'il implique ! » Eh bien l'Association des Etudiants est l'école de la camaraderie et de la solidarité.

C'est ce thème que M. Schmidt va développer en excellents termes, aux applaudissements de la salle entière.

Il fait d'abord, l'historique de l'Association et se reporte à trente années en arrière, à une époque où les étudiants n'avaient entre eux aucune cohésion. Les étudiants, dit il, s'ignoraient alors entr'eux,

Peut-être cette asserlion pourrait-elle être en partie combattue.

Il nous souvient qu'il y a trente ans, les étudiants de Grenoble avaient entr'eux des liens d'amitié solide et de vraie solidarité. M. le doyen Caillemer pourrait au besoin nous le dire.

Les associations d'étudiants datent de 1880, époque à laquelle M. Léclaire, de Nancy, créait les deux premières réunions dans cette ville et à Lille. En 1884, Paris voyait s'ébaucher la sienne. En 1886, un étudiant de Paris, Sylvain Lévy, vint à Lyon porter la bonne parole ; c'est à ce moment que furent jetées les bases de l'Association ; en 1889, M. Carnot, président de la République, remettait à l'Association son drapeau, le drapeau qui est à l'honneur aujourd'hui, qui est et sera toujours en bonnes mains ! (*Bravos !*)

M. Schmidt nous décrit alors avec humour les péregrinations de l'Association à travers Lyon, depuis le local de la rue des Maronniers qui fut son berceau, demeure pauvre mais pittoresque ; puis place des Célestins, rue de l'Hôtel-de-Ville, enfin au quartier Latin lyonnais, place du Pont, où d'inoubliables fêtes furent élaborées.

Enfin, après un mémorable déménagement, l'Association abandonnant son vieux local tout poudreaux de souvenirs, repassait le Rhône, et devenue coquette, venait s'installer, rue de la République, dans une très confortable demeure dont M. Schmidt nous fait la description détaillée la plus alléchante.

Au lieu des chaises, à la paille clairsemée, de la rue des Maronniers, ce ne sont que sophas et divans remboures, propres aux flaneries et aux douces somnolences.

Mais, dans cette enviable séjour, il y a de saines et utiles distractions, salle de lecture, de travail, bibliothèque, salle des fêtes et des conférences. L'Association a aussi son journal : *Lyon Universitaire*, auquel les maîtres ont bien voulu accorder leur colloboration et dont le succès est de jour en jour croissant auprès des étudiants et du public.

Nous ne suivrons pas M. Schmidt dans cette promenade pittoresque à travers les plaisirs que l'A offre à ses adhérents.

Nous revenons avec lui à sa thèse de la solidarité et de la camaraderie des étudiants dont cette fête marque une manifestation éclatante. Depuis que l'association s'est installée dans sa nouvelle demeure, il semble qu'un vent de généreux enthousiasme souffle sur les cœurs ; les camarades comprennent son véritable but, son indéniable utilité et viennent en foule apporter leur part d'activité et de dévouement. L'association entre donc dans une ère nouvelle et marche à grans pas dans le bon chemin.

Le président remercie donc chaleureusement toutes les autorités qui ont aidé cette œuvre de leur concours généreux, et particulièrement M. Compayré et les professeurs des Facultés, enfin M. Doumer, qui s'intéresse tant à la jeunesse universitaire.

Il demande enfin aux camarades de venir en foule, jeunes, aimants, généreux et intelligents, à l'association, dans cette grande famille où il n'y a que des frères, dans cette maison qui est bien la maison de l'étudiant, mêler dans un même élan de fraternité les cinq couleurs de nos Facultés. Cette levée généreuse de boucliers autour de son drapeau fera l'Association grande, forte et fière, digne de notre Université !

Des tonnerres de bravos, accueillent cette chaude allocution.

ALLOCUTION DE M. CHRISTOFF

M. Christoff est étudiant bulgare ; il a été chargé par ses camarades étudiants étrangers de remercier l'Association de l'accueil si chalheureux, si cordial, qui leur est fait, accueil qui réconforte, qui rapproche les cœurs en les attirant comme un aimant. Rien ne vaut le charme communicatif de l'étudiant français. C'est à l'Association que les pensées s'harmonisent et que se fondent les amitiés précieuses et durables.

M. Christoff, au nom des étudiants étrangers, salue la noble jeunesse de la France Universitaire, le recteur, les professeurs de l'Université lyonnaise qui rendent à l'étranger la vie si heureuse à Lyon et l'étude si facile.

H. de Bornier a dit que tout homme a deux patries, la sienne et la France. Rien n'est plus vrai, et l'étudiant étranger rentrant dans son pays comprend que la France est bien le cerveau et le cœur de l'Europe, que le génie français s'élance partout ; c'est l'envahissement de la lumière. Son rayonnement jette sur le monde des torrents de lumière.

Aussi ne pourrons-nous jamais oublier les souvenirs que nous rapporterons de ce pays de progrès et de liberté. (*Tonnerre d'applaudissements.*)

DISCOURS DE M. DOUMER

M. Doumer se félicite d'assister à cette fête qui est comme la Renaissance de l'Association. On n'a pas voulu oublier dans ce milieu lyonnais ce qu'il a tenté de faire en Indo-Chine.

On commence à lui pardonner même, dit-il avec esprit et finesse, d'avoir passé cinq années de sa vie loin d'ici, à servir la France. (*Rires et bravos !*)

M. Doumer nous expose ce qu'il a tenté de faire en Indo-Chine.

Il s'était occupé de lui donner la parure de tout pays civilisé, des institutions de haute culture intellectuelle.

En France il a continué son œuvre à la commission du budget.

Laplace a dit : « Le bien qui est fait par la science est celui qui pour le pays a les racines les plus profondes, les plus fécondes.

Nulle ville plus que Lyon ne fait plus honneur à la France dans le monde. Cette grande cité compte et rayonne dans notre histoire depuis les plus anciennes chroniques de notre beau pays. Elle a toujours été au point de jonction des destinées de la France et de la Gaule entre le monde latin et le monde celtique. Lyon était alors déjà un foyer de rayonnement commercial, avant de devenir ce grand foyer scientifique.

Son Université a été la première créée en France et aussitôt elle a montré une telle vivacité dans son élan que les étrangers y ont afflué de toutes parts. Son école de santé militaire lui a donné un caractère particulier.

L'Association peut donc être fière d'appartenir à l'Université lyonnaise.

M. Doumer félicite alors les étudiants de n'avoir pas créé une association politique.

Ils ont compris que dans une démocratie qui a pris possession d'elle-même, ils ont su mettre de côté les petites questions qui nous divisent, pour ne voir que les grandes questions qui doivent nous unir. Les autres questions les intéresseront toujours trop tôt.

— Apprenez, dit-il aux étudiants, à vivre d'une vie de solidarité. Vous êtes une élite des privilégiés dans notre démocratie. Ne l'oubliez pas !

Dans une société démocratique les droits de tous sont égaux ; mais vous avez des devoirs plus hauts et plus étroits. Vous devez éclairer l'esprit public au lieu de l'abandonner à des empiriques.

Vous, futurs officiers, médecins militaires, vous avez à faire, dans le grand corps de l'armée, des hommes et de bons citoyens.

Vous, jeunes gens, qui serez dans la vie civile qui va vous mêler à ses luttes de demain, vous devez savoir qu'il faut plus de vertu à un citoyen d'un pays libre, qu'à un citoyen d'une monarchie. Vos devoirs politiques sont plus grands. Quand on a eu dans le monde le passé de la France, on doit avoir à cœur de le faire revivre, de lutter sur tous les champs de bataille, de remplir vos devoirs d'éducateurs de citoyens, de patriotes clairvoyants qui savent qu'elles sont les charges qui sont imposées à la Patrie.

Toute la salle acclame l'orateur.

La séance est levée.

LE NOUVEAU CERCLE

A cinq heures, nous retrouvons au nouveau local du Cercle, rue de la République, 48, toutes les autorités présentes à la solennité du matin. Le général de Lacroix, gouverneur de Lyon, s'est fait excuser.

Après avoir apposé les signatures sur le registre d'inauguration, M. Doumer et M. Compayré, accompagnés de la commission de l'Association et des invités, visitent le nouveau local, superbement décoré de drapeaux et d'arbustes gracieusement prêtés par M. A. Morel.

Bientôt le champagne étincelle dans les verres.

Alors M. Jaboulay, vice-président de l'Association, prend la parole. Il remercie M. Doumer, le recteur qui représente ici le ministre, le guide sûr et éclairé qu'on a toujours trouvé en lui. Il félicite le président de l'A., M. Schmidt, à qui on doit tant, grâce à sa direction solide, à son entêtement même, à sa volonté inébranlable (*Bravos*).

Il termine en promettant que l'Association obéira toujours à ces sentiments de solidarité universitaire qu'on vient de faire vibrer en elle. Au nom de tous, il lève son verre au gouvernement de la République.

M. Guyonni prend la parole au nom des élèves de l'école de Santé militaire.

M. Rabuel se fait applaudir comme vétéran, et M. Malot en parlant au nom de la presse et du *Lyon Universitaire*.

M. Cazeneuve s'excuse alors d'avoir un peu l'air d'un déserteur qui a quitté sa chaire pour la politique. Mais au Parlement, comme au Conseil général, il défendra toujours l'Uuniversité lyonnaise.

Il supplie les étudiants d'oublier leurs anciennes rivalités sans fondement entre étudiants des diverses branches de la science.

La séance est levée après quelques paroles aimables de M. Doumer, qui boit à la jeunesse et à l'avenir du pays qui est entre ses mains.

Il est salué à son départ par des acclamations enthousiastes que les promeneurs philistins écoutent avec stupeur.

Francdoualre.

Le *Rappel Républicain* réservera une large place à toutes les communications qui lui seront adressées, concernant les Syndicats ouvriers.

LES LISTES ÉLECTORALES

Les tableaux de rectifications, contenant les additions et les retranchements opérés par les commissions administratives, sur la liste électorale de 1903, resteront déposés dans les mairies d'arrondissement (Bureau des élections), jusqu'au 4 février inclus.

Pendant la durée de ce dépôt, tout citoyen non inscrit qui, avant le 31 mars prochain, aura acquis les conditions exigées par la loi, pourra réclamer son inscription.

Ces conditions sont les suivantes :

1° Etre français ou naturalisé français ;

2° Avoir 21 ans accomplis, au plus tard, le 31 mars prochain ;

3° Résider à Lyon depuis le 1er octobre dernier ou y avoir son domicile réel, ou bien encore être inscrit au rôle d'une des quatre contributions directes (une seule de ces trois conditions est suffisante pour motiver l'inscription) ;

4° N'être dans aucun des cas d'incapacité prévus par la loi. (Le tableau des incapacités permanentes et temporaires est affiché dans le vestibule de la Mairie).

Dans le même délai, tout électeur inscrit sur la liste de la circonscription électorale pourra, en justifiant de sa demande, réclamer l'inscription ou la radiation de tout individu omis ou indûment inscrit.

Les réclamations seront reçues : les jours de semaine, de neuf heures du matin à cinq heures du soir ; les dimanches, de dix heures du matin à quatre heures du soir, et le 4 février jusqu'à minuit.

Les électeurs qui, dans le courant de l'année, ont changé de domicile, sont particulièrement invités à vérifier leur inscription.

Ceux qui ont changé d'arrondissement devront préalablement se procurer un certificat de radiation à la mairie de leur ancien domicile.

***

L'heure de la bataille approche.

Il ne faut pas attendre l'instant suprême pour s'y préparer.

Que tous les bons citoyens, que tous les amis de la Liberté, que tous nos amis emploient, dès à présent, toute leur activité et tout leur dévouement à surveiller la revision des listes électorales.

Qu'ils fassent inscrire les indifférents ; qu'ils fassent rayer des listes ceux qui y sont faussement inscrits ; qu'ils empêchent les morts de voter.

C'est le droit, c'est le devoir de tous les bons Français.

Qu'ils soient bons Français.

Le député Colliard

En vrai député socialiste, le citoyen Colliard a été vivement ému par les grèves dont souffrent, actuellement encore, un grand nombre d'ouvriers lyonnais.

Aussi pour manifester d'une façon efficace sa grande sympathie pour les grévistes, s'est-il empressé, malgré les multiples et fatigantes occupations que lui procure son mandat législatif, de leur promettre formellement... d'interpeller son compère, le petit père Combes, sur « le déploiement des forces militaires et les provocations de la police contre les grévistes (!!) »

Voici ce que dit à ce sujet notre confrère parisien *La Patrie* :

« Qu'on se rassure, si l'interpellation a lieu, Colliard ne se montrera pas trop méchant pour le président du Conseil car ce député socialiste n'oublie jamais qu'avant d'être révolutionnaire il est surtout ministériel. Nous nous souvenons à ce propos que sous le précédent ministère, le même Colliard se fit remarquer parmi ceux qui accueillirent le plus violemment le général Gallifet par le cri de « Assassin ».

« Cela n'empêcha pas, du reste, huit jours après, le même Colliard d'aller inviter Gallifet à assister à une fête lyonnaise et, à partir de ce jour on ne vit que ce peu farouche socialiste dans les antichambres du ministre de la guerre. »

LA FERMETURE DES PHARMACIES

Après entente entre le syndicat des pharmaciens du Rhône et celui des élèves en pharmacie, la fermeture générale à 9 heures et demie a été décidée à partir du 15 janvier prochain pour arriver ensuite à 9 heures.

Les délégués du syndicat des élèves qui se sont présentés dans toutes les pharmacies pour faire signer la proposition ont obtenu 95 0/0 d'adhésions, nous espérons donc que le petit nombre d'opposants ne maintiendront pas leur première décision et se feront un plaisir d'adhérer à l'entente commune ; les intérêts de tous n'en souffriront aucunement. Nous espérons, d'autre part, que les signataires de la réforme ne se rétracteront pas à la dernière heure pour jeter le désarroi parmi les partisans du syndicat. Nous engageons donc vivement les pharmaciens et plus particulièrement les signataires à fermer leur officine à partir du 15 janvier à 9 heures et demie précises, sans s'occuper des confrères qui n'auraient pas voulu suivre le mouvement, laissant ce soin au syndicat des élèves qui n'usera de rigueur qu'à la limite extrême.

Nous engageons également le public à s'abstenir de faire ses achats le soir après 9 heures s'ils ne sont pas urgents.

Aujourd'hui, comme auparavant, les élèves en pharmacie ne veulent pas de grèves ni de manifestations hostiles tenant avant tout à

FEUILLETON DU RAPPEL REPUBLICAIN DU 11 JANVIER

— 32 —

LE SECRET DU BONHEUR

PAR

Pierre SALES

VI

La Petite morte

— J'ai passé plus d'une heure dans cette heureuse maison... Et ils sont si confiants, ces braves gens, que j'ai vite su ce que je voulais... J'ai eu l'air de m'intéresser encore plus à eux qu'à l'enfant ; et rien ne m'a été plus aisé que de voir le livret de nourrisseuse de cette brave femme, dans lequel sont consignés des éloges.... Et le mari m'a montré aussi les lettres de remerciements des familles...

— Je n'en doute pas ... Mais alors, alors, interrogea fiévreusement Jarroux, si tu as eu ce livret en mains, tu as dû voir à quelle date l'enfant lui a été confiée ?

— Exactement, ami, à la date que tu m'as dite de même que j'ai pu constater que l'enfant ne porte que des noms de baptême.

— Naturellement.

— Donc, déclarée de père et mère inconnus, rien ne peut m'empêcher, dès demain c'est-à-dire ce matin, de lui donner mon nom... Tu vois que nous aurons de la besogne pour la matinée... Dès le jour, tu iras me chercher le notaire du pays, que je reconnaisse ma fille... et que je lègue mes droits sur elle...

— Ah ! par exemple ! fit Jarroux, riant presque de bonne humeur, moi, père de famille !... Je veux bien, si tu restes pour m'aider...

... A quoi bon vouloir m'illusionner encore ?

Marcel tomba dans une demi-somnolence, durant laquelle quelques larmes roulèrent sur ses joues. Puis, de nouveau très ferme :

— Ta tâche sera aisée, pendant de longues années, puisque je ne veux pas que ma chérie quitte ce coin de terre où elle est si bien... J'ai déjà vu tout son avenir Oui, je la vois, s'élevant comme la jolie fleur de ce petit domaine, aimée par tous, et n'ayant, de longtemps... aucun besoin de toi... Pour ce qui est de la vie matérielle, d'une pension, il est évident que les Le Brègue y ont pourvu largement... Mais ce que je ne voudrais pas, c'est que, lorsqu'elle aura grandi, on l'enlève de là... C'est alors que tu apparaîtrais, mon bon Théo...

Et Marcel se dressait énergiquement sur son lit.

— C'est alors que tu dirais « J'étais l'ami du père... Voici l'acte qui le prouve et qui me donne tous pouvoirs sur elle, au cas où on voudrait transgresser les volontés du père ! »... Mais c'est peu probable, murmura Marcel, en retombant sur son oreiller... Hélas !

Car si ce lui était une consolation, quelle tristesse aussi de songer que le fossé avait été creusé à jamais, dès le premier jour, entre la mère et la fille !

... Enfin ! que ma chérie pousse là, en petite paysanne, bien simple !... Et toi, tu seras un ami de la maison... Tu viendras ici le dimanche... Elle s'attachera à toi, tout naturellement Et toi seul seras juge du moment où on devra lui révéler... le peu qu'on pourra lui apprendre de sa naissance... Sa mère, elle ne la connaîtra évidemment jamais...

Marcel eut un affreux sanglot.

— ...puisqu'on vient de commettre cette abomination de lui annoncer sa mort...

— Mais, moi, mon vieux, je sera là pour la détromper un jour...

... Si cela est bien indispensable, mon ami ! Car ne vaut-il pas mieux que la chérie vive bien tranquillement, ignorée, ignorante, mariée à quelque brave garçon qui l'adorera ?... Tu vois je lui fais toute sa vie... Elle aura presque une famille dans ses père et mère nourriciers... Elle aura un merveilleux parrain en toi Car elle n'est qu'ondoyée, et je te fais son parrain...

— Entendu, mon vieux, entendu...

— Quand tu le jugeras nécessaire, elle saura que son père l'eût idolatrée ! Dieu ! Dieu ! Comment un si petit être, à peine formé, et dont l'existence ne tient qu'à un fil, putil provoquer tant de pensées, tant d'amour !...

Il pleura un peu, tout en souriant.

— Je crois bien que j'ai prévu l'essentiel... Et quand les formalités que je viens de te dire auront été accomplies, je... pourrai mourir... Ah ! j'oubliais...

Mais il lui fallut un assez long repos, avant d'ajouter :

— Tu expliqueras... aisément... à mes parents... que je suis revenu à l'improviste à Paris... pour l'exécution de cette suite d'orchestre... C'est tout simple... Et je suis tombé souffrant chez toi... Et tu m'as amené ici... parce que c'était le printemps... que j'aimais cette campagne... Et je l'aimais tellement que je veux y être enterré... Je le spécifierai, demain, devant le notaire... parce que... tu comprends... je veux ma tombe ici une tombe toute fleurie, n'est-ce pas, vieux ?... D'ailleurs tu adores les fleurs autant que moi... Tu feras faire des bouquets par ma fille avant qu'elle sache... car tu lui en feras faire quand elle sera encore toute petite... Et ce sera mon petit ange qui me fleurira... Théo... vite... vite, du papier, une plume !...

Ces derniers mots avaient éclaté, bruyamment, suivis d'un accès d'enthousiasme.

... Oh ! la petite mélodie... et ces accords ! ... Vite, vite, ma plume !...

Et c'était du délire, car il crut qu'on lui avait apporté sa plume ; et sa main, deux ou trois minutes, griffonna sur le drap. Puis il s'affaissa, et, après quelques frissons, il s'endormit. Alors Théophile Jarroux pleura amèrement, murmurant parfois :

— Serait-ce possible qu'il s'en aille, lui, certainement le meilleur de nous tous ? ...

Le lendemain le surprit, endormi, la tête posée sur le lit de Marcel, au moment où le médecin de Chevreuse venait faire sa visite ! — la première, — à cet imprudent.

— Eh, eh, dit-il, bonne figure !

Marcel, paraissait calme, en effet, reposé, parce qu'il sentait que tout allait s'accomplir comme il le désirait... Il sourit au vieux médecin, puis attira Jarroux contre son oreille.

— Va vite... le notaire... Et, avant de rentrer, rapporte-moi des nouvelles de ma chérie... d'un galop...

Il fallut, auparavant, que Jarroux examinât le malade avec son vieux confrère ; et tous les deux dirent de bonnes paroles à Marcel, qui les accepta sans protestation, le regard de plus en plus au-delà. Par exemple, dès que le médecin sortit avec Jarroux, il ne lui cacha pas que ça allait très mal, que les deux poumons lui semblaient pris, qu'il allait appliquer des ventouses, mais sans trop d'espoir.

— Et je crois bien, jeune homme, qu'il serait prudent d'aviser la famille.

— C'est ce que je vais faire, docteur, si vous voulez bien vous charger du pharmacien, et de l'application des ventouses... d'autant plus qu'il se sent lui-même très mal et m'a demandé le notaire du pays...

(A suivre.)

Demander le **Rappel Républicain** *dans tous les kiosques et chez tous les marchands de journaux*

conserver la dignité professionnelle ; mais ils ne resteront pas insensibles au refus obstiné d'une heure de travail diminuée sur la journée qui, malgré cela, se composera encore de 15 heures et d'un souci de tous les instants, et si les circonstances l'exigent ils défendraient leurs revendications sans hésiter.

Le *Rappel Républicain* se fait un devoir d'appuyer les revendications des élèves et employés en pharmacie.

A L'HARMONIE LYONNAISE

C'était grande fête samedi soir à l'Harmonie lyonnaise, qui nous conviait, avec l'amabilité la plus grande, dans la superbe salle des fêtes du restaurant Monnier, à Bellecour, à son banquet annuel traditionnel.

Pourquoi rappeler ici les étapes qu'a su parcourir, depuis plus de cinquante années, cette magnifique chorale, une des plus réputées de France, dont la bannière se constelle des plus belles médailles d'or, conquises dans tous les concours de France et de l'étranger, en division d'honneur, et qui possède le plus riche trésor d'objets d'art gagné dans chacun de ces tournois artistiques.

En France, l'Harmonie Lyonnaise est classée à la tête des chorales; les concours de Genève et de Turin ont confirmé cette réputation bien méritée.

Mais si sa gloire est grande, plus grandes encore sont l'amabilité, l'affabilité, la camaraderie qui président à toutes ses réunions.

On s'y sent en famille; il y règne comme un parfum d'intimité qui aussitôt met à l'aise et réchauffe les cœurs.

Aussi, nous sommes-nous empressés d'assister samedi à cette nouvelle fête qui réunissait plus de cent joyeux convives.

Voici M. Prévost, l'aimable et dévoué président d'honneur ; M. Bastergues, président, un des doyens de cette belle famille, qui vient, avec notre ami Bioletto, de recevoir les palmes académiques bien méritées ; MM. Pain, conseiller de préfecture ; Bizet, l'aimable adjoint ; le capitaine Bourdier, du 157, délégué par le gouverneur de Lyon ; Fargues, l'artiste éminent, le directeur dévoué de l'Harmonie, digne successeur du « bon papa Laussel », qui conduit la société chaque année à de nouvelles victoires ; Duval, son bras droit, un sous-directeur de grand mérite et de grande modestie ; Baffert, le doyen de l'Harmonie ; Bioletto ; A. Reuschel, nouvel officier d'académie; les vétérans Bassel, Schock, Brunier, secrétaire ; Bourgeot, Rhomer, Laïruffe, membre honoraire ; les compositeurs si connus, Rochas, de Chalon ; Garnier, l'auteur de la *Vendéenne*, qui, bientôt, nous donnera *Myrtil*, à l'opéra-comique ; Galerne, notre vieil ami, compositeur connu, lui aussi, dans tous les concours, un compatriote, ancien membre actif de l'Harmonie, aujourd'hui ingénieur de la Cie P.-L.-M. à Marseille, et qui a franchi la distance pour se retrouver avec ses vieux amis ; Bauer, président de la société lyonnaise des Beaux-Arts ; Bay, professeur au Conservatoire ; Eyguésier, Bianconi, Promio, Deshayes, Bricaud, l'auteur humoristique, avec Bioletto, son complice, du superbe menu, plein d'actualité et de malice, qui nous est offert ; M. Condamin, président de l'Harmonie de la Tour-du-Pin.

Cette liste très incomplète dit tout ce qu'a pu être la fête, où la gaieté sans contrainte régnait en maîtresse.

Si on y ajoute les excuses de centaines d'amis, MM. Cazeneuve, Decléris, Michel, Chapuis; des dépêches qui affluent de toutes les directions, surtout de Strasbourg, où est cette Union Chorale qui déléguait, il y a quelques mois, à Grenoble, une section pour chanter avec l'Harmonie les chants de France ; M. Kiefer, son président, télégraphie : « Loin des yeux, mais si près des cœurs ! » On devine ce qu'a été cette réunion toute intime.

Des applaudissements ont salué toutes ces excuses.

Puis M. Prévost, président d'honneur, prend la parole pour se féliciter de se voir à la tête d'une si belle Société. Il remercie tous les amis de l'Harmonie présents à la fête. Il rappelle le voyage qu'il fit à Strasbourg, « pieux pélerinage que plus de Français devraient faire. Là, le culte de la France est gardé religieusement par l'opprimé qui se refuse à courber la tête, se disant que, dans cette posture, il pourrait ne pas voir, dès son aurore, le lever le jour, predit par Gambetta, des réparations nécessaires. »

Il s'adresse à la presse : « A n'en pas douter, éducation des masses, vous êtes puissants parmi les puissants. Parlez un peu de nous, dites notre utilité, faite d'art, de moralité et parfois de bienfaisance. Chez nous, l'Harmonie est chez elle : et puis, songez, messieurs, combien triste pourrait devenir notre belle et bonne France, si l'on n'y chantait plus ! »

Ce toast est couvert d'applaudissements frénétiques.

On acclame M. Bastergues qui passe en revue, avec esprit, les travaux de l'année écoulée. M. Gratry qui offre des palmes d'or à Bastergues et à Bioletto ; Galerne qui est heureux de se retrouver au milieu de ses vieux amis de l'Harmonie et qui lève son verre aux anciens, aux aînés, aux futurs succès de la société ; on acclame encore M. Rochas, l'auteur des *Epousailles champêtres* et qui fait de Fargues un hommage si mérité ; Bassot, Bioletto.

Un magnifique concert, avec projections, termine cette splendide fête.

Maintenant l'Harmonie Lyonnaise va travailler en vue de son voyage de Strasbourg au printemps prochain. **Fr.**

LE MOUVEMENT OUVRIER
A LYON

La Grève des Tisseurs

Nous recevons la lettre suivante :

Permettez-moi la réflexion suivante, inspirée par la communication d'un groupe de tisseurs, dans votre journal d'hier.

Avec assez de raison, les tisseurs se plaignent que MM. Krauss, de Pressensé et Colliard n'aient pas abordé la si brûlante question *des droits de 7.50* au cours des réunions de ces jours, à la Bourse du travail.

Pour traiter un sujet, il faut d'abord en connaître le premier mot. Or, tant qu'à la Croix-Rousse, on croira devoir confier le mandat, soit de député, soit de conseiller municipal, à des citoyens n'ayant qu'un rapport assez éloigné avec la corporation des tisseurs, il en sera ainsi.

N'est-il pas assez de chefs d'atelier et de tisseurs, capables de discuter, soutenir et défendre les revendications de la corporation, sans s'adresser toujours à de purs politiciens.

Espérant que les électeurs croix-roussiens sauront s'en souvenir, lors des élections municipales de 1901, recevez, etc...

Un de vos fidèles lecteurs.

CHRONIQUE

Mouvement de la population du 30 décembre 1903 au 5 janvier 1904

Nombre de mariages contractés	35
— divorces enregistrés	5
— naissances légitimes	131
— — illégitimes	38
— décès	169
— mort-nés	8

Pour les pompiers. — A la suite de l'incendie qui a éclaté le 31 décembre dernier, quai de la Pêcherie, 4, au-dessous de ses bureaux, M. Chevaliet, architecte, a fait remettre au commandant Perrin la somme de 50 francs pour remercier les sapeurs-pompiers de leur dévouement.

Cette somme sera versée à la caisse des retraites du bataillon.

« Héliodora » aux Célestins. — Nous annoncions, il y a quelques jours, que la direction des Célestins avait mis à l'étude un acte antique en vers *Héliodora* de Mme Jean Bach-Sisley et M. Dienter. Nous pouvons aujourd'hui donner la distribution tout à fait hors ligne de cette œuvre intéressante. Ce sont Mmes Milaud, Peuget, Deloage ; MM. Barbier, Cousin, Dellevaux qui doivent intéresser ce petit chef-d'œuvre de poésie colorée.

Fête du Denier des Vieillards. — L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à demain le compte rendu de la Fête du Denier des Vieillards qui a eu lieu hier, aux Folies-Bergère, avec le concours de MM. Doumer et Bienvenu-Martin.

Bureau de Bienfaisance. — Il a été versé au Bureau de bienfaisance de Lyon, pour les pauvres du 2e arrondissement de Lyon :

Le 5 janvier, la somme de 100 fr., don de M. Cortial, lieutenant au 16e d'artillerie, à l'occasion de son mariage avec Mlle Fréze.

Le 6 janvier, la somme de 1.000 fr., don aux pauvres de Lyon, versée par M. le directeur du Crédit Lyonnais ; ainsi que la somme de 5 fr., don d'un anonyme, en faveur des mêmes pauvres.

Le 8 janvier, la somme de 3.000 fr., don de M. le directeur de la Banque de France, pour les pauvres de la Ville.

Cercle Pierre-Dupont. — La brillante société qui donne chaque mois, dans les salons Berrier-Millet ses séances artistiques va trouver bientôt trop petite la magnifique salle où ses membres applaudissent à l'envi poètes et chanteurs. Le 8 janvier, plus de 300 sociétaires étaient heureux de commencer l'année dans une séance que le nombre seul des auditeurs empêchait d'être tout à fait intime.

Applaudi les artistes de talent qui ont nom : Bianconi, Bioletto, Giron, Besnard, Joseph, du Vieux Gui, Matter, Nicolas, le mandoliniste distingué, Maurin, Sauné, etc., etc., d'excellents sociétaires, MM. Grialou, Jehan de Trept, Desvignes, Kronn, ont lu leurs œuvres, et c'est avec le plus grand enthousiasme que s'est terminée cette première séance annuelle, gage précieux des belles fêtes littéraires que réserve au Cercle Pierre Dupont, l'année 1904 si remplie de promesses.

Trouvaille. — Un gardien de la paix a déposé au poste de Serin, une montre de dame avec chaîne, trouvée quai de Serin.

Bris de clôture. — La nuit dernière, à 2 heures du matin, deux gardes ont arrêté cours Lafayette, les nommés L.., Jules, 33 ans, L... Léonie, 29 ans, inculpés de bris de clôture et d'outrages aux représentants de l'autorité. Le couple a été écroué.

Dans la rue. — Hier, à 11 du matin, la « Victorine » a transporté à l'Hôtel-Dieu, M. Garde Alphonse, âgé de 43 ans, trouvé malade quai de la Charité.

— Avenue de l'Archevêché, hier à deux heures de l'après-midi, M. Gire Eugène est tombé de sa hauteur, et s'est fait une forte blessure à la tête. Après avoir reçu des soins à la pharmacie Bourset, avenue du Doyenné, le blessé a pu regagner son domicile.

— A quatre heures de l'après-midi, Mme Grand Marguerite, âgée de 55 ans, a été trouvée indisposée route de Vienne. Après avoir pris un cordial dans une pharmacie voisine, cette dame a pu regagner son domicile, rue Garibaldi.

Le Feu. — Le feu s'est déclaré hier matin chez un fabricant de chapeaux de paille, demeurant rue Ferrandière, 44. Après une demi-heure de travail, les pompiers étaient maîtres du feu.

Les dégats se chiffrent à 1.500 francs environ.

— Un commencement d'incendie s'est déclaré hier dans l'après-midi, chez M. Alleaume, droguiste, rue de la Charité, 58. Prévenus par téléphone, les pompiers du dépôt central avaient amené une pompe à vapeur qui n'a pas eu à fonctionner, le feu ayant été éteint à l'aide d'une longueur vissée sur une bouche de la compagnie des eaux.

Les dégâts, couverts par une assurance s'élèvent à 500 francs.

Vol. — Sur la réquisition de M. Boisson, mécanicien, cours Lafayette, deux gardes ont conduit devant M. le commissaire de police des Charpennes, qui l'a fait écrouer, le nommé D... Jean, 17 ans, inculpé d'avoir dérobé pour 500 francs de marchandise, au requérant.

Les cambrioleurs. — Hier, à 10 heures du soir, le garde de l'usine Bonnet, route de Vaulx, a conduit devant M. le commissaire de police des Charpennes, qui les a fait écrouer, les nommés G... Elisé, âgé de 20 ans, J... Léon, 17 ans, surpris par le garde entrain de cambrioler ladite usine.

Arrestations. — Le service de la sûreté a procédé dans la journée d'hier aux arrestations suivantes :

C... Jean, 28 ans, à qui le séjour de Lyon est interdit, Z..., Françoise, 62 ans, pour vol dans un magasin du centre, C... Charles, 21 ans, B... Victor, 37 ans, arrêtés pour vagabondage.

VILLEURBANNE. — *Les cambrioleurs.* — La nuit dernière, d'audacieux malfaiteurs ont pénétré dans le café tenu par M. Pierre Blanchin, rue Sainte-Pauline, 18.

Les malandrins ont visité la salle de l'établissement et la cuisine ; une somme de 40 fr. placée dans un sucrier a été soustraite. Avant de repartir, les chenapans ont mangé des biscuits et bu deux bouteilles de cognac et de malaga.

M. Girard, commissaire de police de Villeurbanne, saisi d'une plainte, procède à d'actives recherches.

OULLINS. — *Les vieux serviteurs.* — M. le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et télégraphes vient de décerner à dix-neuf employés et ouvriers de l'usine Trayvou à la Mulatière, une médaille d'honneur en argent à titre de récompense pour longs et dévoués services dans le même établissement.

En voici les noms : MM. Petijean, ingénieur, Saise, Bec, Cochet, Klafiger, Payerme, Fayard, Belle, Gergeau, Bory, Marinier, Delaye Demangeot, Garny, Chartier, Lux, Villard Pétrus, Hérault, Kast.

Le nombre des vieux serviteurs employés dans cette maison, est un gage de l'entente et de la bonne confraternité qui y régnent entre patrons et ouvriers.

Ces dix neufs titulaires de la médaille sont en service depuis plus de trente ans.

— *Etat civil.* — Naissances : Ange-Marie Figliolini, avenue des Saulees, 20. Joseph-Ignace Miletto, Grande-Rue, 116. Louis Grosjean, avenue des Saulées, 20. Marie Berthet, chemin du Buisset. Eugène France, rue de la Gare, 65.

Décès. — Jean Bériaud, cristallier, 59 ans, rue de la Convention, 11. Pierre Bonnard, retraité, 70 ans, chemin de Chasse, 12. Mathieu Petignot, retraité, 77 ans, rue de la Sarrazine. Constance Langlois, s. p., 61 ans, rue de la Sarra, 34. Zoé Gibelet, employée, 72 ans, rue de la Gare, 38. Célestin Muzelle, employé, 21 ans, rue de la Gare, 9. Julie Grillet, religieuse 71 ans, rue de la Camille. Claudine Rabusson, s. p., 70 ans, veuve Gaillard Benoit, Grande-Rue, 94.

Publications de mariages. — Germain Mercier, garçon de cantine au fort de la Vitriolerie, à Lyon, précédemment à Primel (Ardèche), et Marie-Julie Rousset, domestique, rue de la Camille, 23, à Oullins.

VÉNISSIEUX. — *Collision de tramways.* — Aujourd'hui, vers midi, deux tramways se sont rencontrés au tournant de la route de Saint-Fons à Vénissieux, malgré les efforts faits par les watmann pour arrêter leurs voitures, elles se sont heurtées violemment, l'avant a été enfoncé, les vitres ont volé en éclats.

Il y a eu deux blessés, dont un homme et une femme qui a eu un bras cassé, et nous sommes heureux de n'avoir pas eu d'accident mortel à déplorer. Une enquête est ouverte pour établir les responsabilités.

Dernière Heure

ÉLECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

Gray, 10 janvier. — Voici les résultats de l'élection au Conseil général de la Haute-Saône, canton de Gray :

Inscrits : 4.101 — Votants : 2.510

Suffrages exprimés : 2.232

M. COUYBA, député... (élu) 2.074 voix.

L'ACTION LIBÉRALE POPULAIRE

Boulogne-sur-Mer, 10 janvier. — Aujourd'hui a eu lieu une réunion de « l'Action Libérale Populaire », sous la présidence de M. Adam, député, assisté de MM. Taillandier et Dussaussoy, députés.

M. Adam a souhaité la bienvenue à M. Jacques Piou. Celui-ci a fait une conférence sur la nécessité pour les conservateurs de s'unir.

M. Dussaussoy et Taillandier ont apporté leur adhésion à l'œuvre de l'Action libérale.

Des applaudissements ont accueilli les discours des différents orateurs.

LA GRÈVE DE BARCELONE

Barcelone, 10 janvier. — Les grévistes des vapeurs marchands ont tenu aujourd'hui une réunion à leur siège social.

Il a été décidé de continuer la grève jusqu'à ce que les armateurs acceptent les conditions proposées. Plusieurs vapeurs ont du quitter le port aujourd'hui avec un équipage nouveau.

LES ÉVÉNEMENTS DE SERBIE

Bruxelles, 10 janvier. — Le *Petit Bleu* annonce que le ministre de Belgique à Belgrade a reçu l'ordre de quitter la Serbie en congé.

Le roi Pierre Ier n'a pas satisfait en effet à la demande générale de frapper de disgrâce les assassins du roi Alexandre et de la reine Draga.

L'INSURRECTION MACÉDONIENNE

Salonique, 10 janvier. — On attend d'importantes nouvelles de la direction de Runanova où une forte bande bulgare a envahi le territoire turc.

LA CATASTROPHE DE CHICAGO

Chicago, 10 janvier. — Les familles des victimes de l'incendie du théâtre Iroquois ont tenu une réunion pour arrêter les mesures à prendre afin d'établir les responsabilités et pour obtenir le châtiment des personnes trouvées coupables de négligence criminelle.

ÉLECTION SÉNATORIALE DU NORD

Lille, 10 janvier. — Voici les résultats du troisième tour :

CHATTELEYN, progr.	(élu)	1.198 voix.
TRIBOURDEAU, radical		1.185 —
SCRIVE, libéral		22 —

Diverses : 4.

Incendie au Palais de Justice de Paris

Paris, 10 janvier. — Un commencement d'incendie s'est déclaré au Palais de Justice, ce soir, vers 11 heures 1/2, dans une chambre des archives du greffe, située dans les combles.

Les pompiers de la caserne de la rue J.-J. Rousseau, de l'Horloge et de l'Etat-Major sont accourus. Dix minutes après, une pompe à vapeur était mise en batterie.

A minuit 45, les pompiers sont à peu près maîtres du feu. Les dégâts, purement matériels, sont peu importants. Il n'y a pas d'accident de personnes.

LE CONFLIT RUSSO-JAPONAIS

Tokio, 10 janvier. — On annonce que les navires de guerre russes qui avaient quitté Vladivostok sont rentrés au lieu de gagner Port-Arthur, ainsi qu'on s'y attendait.

Le port de Sasebo est rempli d'officiers prenant congé de leurs familles. En dépit du sentiment d'impatience générale qui règne ici il ne se manifeste aucune surexcitation parmi la population.

Un projet de partage de la Corée entre la Russie et le Japon, exposé dans un télégramme de Berlin, est considéré ici comme de la pure fantaisie. Le journal *Kokumin* y voit une nouvelle preuve de la dépendance de l'Allemagne à l'égard de la Russie.

Pékin, 10 janvier. — L'empereur a ratifié les traités commerciaux conclus avec les Etats-Unis et le Japon, aux termes desquels les ports de Moukden, de Tatoungkou et d'Antoung sont ouverts au commerce étranger.

Vladivostock, 10 janvier. — L'information venant de Tokio, suivant laquelle les navires de guerre russes se trouvant à Vladivostock auraient pris la mer, est inexacte.

Les navires qui passent l'hiver à Vladivostock, les croiseurs *Gromoboy*, *Rurik*, *Rossia* et *Régattr* et le transport *Iena* sont tous en rade. Seul, le *Gromoboy* a quitté la rade pour des exercices. Il est rentré deux jours après. On ne remarque pas de préparatifs de guerre particuliers.

Londres, 10 janvier. — Une note communiquée aux journaux dit que la légation japonaise annonce ce soir que la situation ne s'est pas modifiée. En vue de la gravité de la décision à prendre, il se pourrait qu'il s'écoula quelque temps avant que rien de nouveau ne se produisit.

Le Japon n'ayant pas encore arrêté les termes de sa réponse, il est impossible de dire si la situation s'est améliorée ou si, au contraire, elle s'est aggravée. Quoi qu'il en soit, le gouvernement japonais est toujours disposé à négocier avec la Russie afin d'aboutir à un règlement pacifique de la crise actuelle.

Londres, 10 janvier. — Une note communiquée aux journaux déclare qu'on a appris de source digne de foi que l'Allemagne et les autres membres de la triple alliance maintiendront une stricte neutralité en cas d'hostilités entre la Russie et le Japon.

MEETINGS VIOLENTS EN ESPAGNE

Madrid, 10 janvier. — Des meetings pour protester contre la nomination du P. Nozaleda au siège archi-épiscopal de Valence ont eu lieu à Madrid sans provoquer des incidents graves.

Dans le quartier de l'Université, le délégué du préfet a interdit le meeting et arrêté le président M. Morayta.

Dans le quartier du Pont de Ségovie, deux membres du Cercle républicain ont été mis en état d'arrestation. Place Pontejos, un prêtre a prononcé un violent discours contre le clergé. Il a été également arrêté.

Le délégué de Valence affirmait ce soir que M. Nozaleda ne pourrait pas entrer à Valence et en serait empêché par la population.

A Barcelone et à Valence, des meetings analogues ont été tenus sans incidents.

LES JOURNAUX DU MATIN

Extraits des journaux qui paraîtront ce matin à Paris.

Paris, 3 heures du matin.

La Libre Parole. — M. Drumont sur le conflit russo-japonais :

Nous nous trouvons dans cette alternative peu joyeuse, ou bien de faire cause commune avec les Russes, alors nous aurons devant nous l'Angleterre, ou bien de renoncer à l'alliance russe à la veille d'une déclaration de guerre, ce qui serait nous couvrir d'une ineffaçable ignominie.

Nous l'avons dit bien souvent : Un Richelieu, un Louis XIV, un Napoléon étaient moins souverainement maîtres de disposer à leur fantaisie des destinées de la France qu'un petit journaliste de dixième ordre comme M. Delcassé.

Le Soleil :

Comment veut-on que la discipline résiste à ce qui se passe aujourd'hui ?

Ce n'est pas possible. Sans discipline, pas de force organisée. C'est précisément le but que poursuivent nos internationalistes. Sous ce rapport, les expériences de MM. Pelletan et Tissier à Brest et à Lorient sont des plus intéressantes, et nos ennemis les suivent évidemment avec toute l'attention qu'elles comportent.

FIN DE NOS DÉPÊCHES DE NUIT

Courrier des Sports

L'U. V. F. A LYON

Affiliation des Sociétés. — Des clubs de Lyon et de la région ayant demandé des renseignements sur l'affiliation de l'U. V. F., le comité lyonnais avise les sociétés que le tarif d'affiliation reste à 20 francs pour 1904 et quel que soit le nombre des membres du club. Nous n'insisterons pas sur tous les avantages que procure l'U. V. F. aux affiliés, soit pour les courses cyclistes en France et à l'étranger, le patinage, l'athlétisme, etc., soit pour les réductions qui leur sont accordées dans toute la France et particulièrement à Lyon.

Sous peu, nous publierons les tarifs des cabines, cartes d'entraînement, pour le vélodrome Tête-d'Or, dont on active les réparations les plus urgentes pour la prochaine saison.

Pour les demandes d'affiliation et celles des cabines du vélodrome, les clubs sont priés d'adresser, au plus tôt, leurs demandes au secrétariat de l'U.V.F., à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5.

LYON-OLYMPIQUE

Association. — L'équipe première de la Villa F. C. de Genève a battu dimanche Lyon-Olympique (1), dans un match de Foot-ball-association très intéressant.

Les Genevois ont marqué trois goals dans la seconde mi-temps.

Quant aux Lyonnais ils ont opposé une belle résistance manquant de peu trois buts.

Cross-Country. — Les crossmen ont fourni un bon entraînement sur 11 kilomètres.

Jean Roth.

Courrier des Spectacles

Nouveau-Théâtre. — La gaîté du livret de *Véronique*, le charmant opéra-comique de Messayer, est à l'égal de la partition on peut dire que le délicat artiste qu'est Messayer a brodé une musique absolument adéquate au sujet. Rien de plus exquisement original que chacun des couplets détaillés par la charmeuse Mariette Sully qui marque le rôle de *Véronique* d'un cachet tout particulier. Malgré son succès la divette ne donnera qu'un nombre très restreint de représentations et déjà l'on répète *Mis Helyett*, le populaire ouvrage de Maxim Boucheron, pour lequel la direction s'est assuré le concours de Mlle Eveline Jancy.

Casino-Kursaal. — La féerique revue du Kursaal est vraiment très « chic ». L'auteur a fort habilement présenté des scènes qui arrivent crescendo en donnant aux spectateurs la vision que, aux démoniques gestes de la valse des entôleuses, où Suza, Joyel et Martial se font bisser et trisser tous les soirs, succède le poétique tableau des Pêcheurs de Lunes avec son duettino exquis. Puis à cette musique céleste succède ensuite la fête du pont de l'Université, le monôme des Etudiants, le cake walke des Ecoles, etc.

C'est Chic dit-on en sortant du Casino... et l'on revient toujours avec plaisir revoir *C'est Chic*.

TRIBUNE POLITIQUE

Comité des Républicains Libéraux du 6e arrondissement. — Réunion des 6e et 7e sections, aujourd'hui, lundi, à 8 heures 1/2, au local du comité. Tous les adhérents sont convoqués.

Concentration des Forces Républicaines Nationales du Rhône. — Réunion de tous les adhérents, mardi à 8 heures 1/2 du soir, au café Salles, 14, cours Gambetta.

Action Républicaine Démocratique du 6e arrondissement. — Ce soir à 8 heures 1/2, au café Berger, place Morand, réunion du Comité. Présence indispensable. Questions très importantes.

Groupe Républicain Nationaliste. — En raison d'une circonstance particulière, la réunion de comité qui devait avoir lieu mercredi prochain, se fera exceptionnellement jeudi, 14 courant, à 8 heures 1/2 du soir. Prière aux camarades intéressés d'être exacts. Ordre du jour important.

Action républicaine du Ve arrondissement. — Ce soir, lundi, à 8 h. 1/2 précises, réunion des membres du comité exécutif, au local du G. R. N.

Communications et Avis Divers

Fédération des Commerçants de Lyon (section du Ve arrondissement). — Les commerçants du Ve arrondissement sont invités à une réunion privée qui aura lieu le lundi 11 janvier courant, café Grange, Vaginay, successeur, 27, place de la Pyramide, Lyon-Vaise, à 8 heures 1/2 du soir.

Ordre du jour : Suppression des marchés forains ; Compte-rendu de la délégation près M. le Maire de Lyon ; Réception de nouveaux adhérents.

COMMUNICATIONS OUVRIÈRES

Syndicat des Marchands Forains. — Le Conseil d'administration remercie la chambre syndicale de l'approvisionnement, de l'acte de solidarité manifesté par cette organisation, en faveur de la conservation des marchés forains institués la semaine et les trois marchés du dimanche, voté dans leur réunion générale et proteste à nouveau contre la prétention ridicule de certains commerçants demandant notre suppression.

FUNÉRAILLES D'AUJOURD'HUI

Premier arrondissement. — Dubois Antoinette, ép. Chemin, s. p., 57 ans, rue Bouteille, 13, f. 7 h.

Deuxième arrondissement. — Leblanc M., 4 ans, Charité, f. 8 h. — Ginet Pierre, imprimeur, 65 ans, Hôtel-Dieu, f. 7 h. — Guineton Augustine, ép. Cochonet, 36 ans, Hôtel-Dieu, f. 12 h. — Delorme Jean-Baptiste, représentant de commerce, 65 ans, Hôtel-Dieu, f. 2 h. — Millet Pierre, 85 ans, rue Mercière, 40, f. 10 h. — Combrichon Emile, employé, 53 ans, Hôtel-Dieu, f. 9 h. — Barbe Henriette, veuve Dauvergne, 70 ans, Hôtel-Dieu, f. 11 h — Quiquet Marie, épouse Roche, 52 ans, Hôtel-Dieu, f. 1 h. — Lagier Jules, manœuvre, 33 ans, Hôtel-Dieu, f. 3 h. — Jeannetaud Marguerite, épouse Lavergne, 46 ans, Hôtel-Dieu, f. 1 h.

Troisième arrondissement. — Cordonod François, propriétaire, 65 ans, rue Parmentier, 7, f. 7 h. — François Antonia, sœur de l'Hôtel-Dieu, 47 ans, route de Vienne, 144, f. 8 h. — Chervin Pauline, épouse Parrayon, 27 ans, rue des Asperges, 8, f. 9 h. — Prignol Auguste, apprêteur, 60 ans, rue Sébastopol, 8, f. 10 h. — Catti André, corroyeur, 23 ans, rue François-Garcin, 11, f. 11 h. — Porchaire Jean, mécanicien, 27 ans, rue Montesquieu, 77, f. 1 h. — Thiollières Claudine, 76 ans, quai Claude-Bernard, 7, f. 2 h. — Brun François, épicier, 63 ans, rue Garibaldi, 149, f. 3 h.

Quatrième arrondissement. — Reynard Antoine, bourrelier, 41 ans, montée Rey, 12, f. 7 h. — Branca Paul, dessinateur, 65 ans, hôp. Croix-Rousse, f. 8 h. — Ramel Jean-Claude, représentant, 72 ans, hôp. Croix-Rousse, f. 9 h. — Argoud Marie, s. p., 60 ans, rue du Pavillon, 8, f. 11 h. — Windeck Marie, épouse Gueytat, rentière, 74 ans, rue Calas, 1, f. 1 h. — Durand Louis, cafetier, 42 ans, boul. Croix-Rousse, 161, f. 3 h.

Cinquième arrondissement. — Reynard Joséphine, 16 mois, Grande-Rue de Vaise, 20, f. 8 h. — Bourbon Anne, veuve Bernoud, rentière, 79 ans, rue Cleberg, 6, f. 10 h. — Gagnard Françoise, veuve Robert, s. p., 83 ans, rue Bellièvre, 10, f. 12 h. — Devigne Françoise, veuve Chambon, s. p., 87 ans, rue St-Pierre-de-Vaise, 72, f. 2 h.

Sixième arrondissement. — Remillieux Antoinette, épouse Yéricel, concierge, 44 ans, cours Vitton, 32, f. 11 h.

Chronique des Soies

Le calme des affaires persiste. Le marché avait semblé se ressaisir la semaine dernière, mais malheureusement cette tendance ne s'est pas maintenue ; le conflit russo-japonais ne pouvant se régler à l'amiable. On envisage de diverses façons, pour les soies, les conséquences de la guerre entre ces deux puissances. La majorité croit que l'état actuel n'en sera pas bien modifié.

La hausse du change rend les affaires presque impossibles avec l'Extrême-Orient, il a monté, en effet, de 7 0/0.

Tout ceci ajourne encore la reprise tant attendue de tous.

Enfin, il faut espérer que tout finira par s'arranger et que les acheteurs, après quelques hésitations, se mettront plus résolument aux affaires.

Nos fabricants sont toujours très réservés et se contentent d'acheter au jour le jour.

Voici les chiffres que la Condition des soies de Lyon a enregistrés pendant les deux dernières années.

Organsin : 997.100 kilos, en 1902, contre 850.000 en 1903.

Trame : 1.118.100 kilos, contre 950.000.

Grège : 4.970.000 kilos, contre 4.670.000.

On a payé cette semaine :

50 fr. pour grège, *Syrie* 1re ordre 9/11. — 47 fr. pour grège, *Brousse* 2e ordre 14/20. — 47 fr. pour grège, *Japon* 1 1/2 ordre 9/11. — 53 fr. pour grège, *Chine* 1re ordre 9/11. — 37 fr. pour grège, *Canton* 2e ordre 9/11.

A Marseille, peu de transactions en cocons ; il y aurait acheteurs pour cocons *Syrie* à 11 fr. 50 et 10 fr. 80 pour *Caucase* blanc 1re choix, mais les vendeurs viseraient des prix plus élevés.

En fabrique, la *mousseline* et les tissus légers en général, continuent toujours à entretenir en grand nombre nos métiers mécaniques : pendant que, ayant moins de chance les métiers à bras pour étoffes teinte en fils, chôment toujours dans les campagnes. Quant à la Croix-Rousse elle est plus mal partagée.

A. Filyp.

REVUE FINANCIÈRE
de la Semaine

Lyon, 10 janvier 1904.

Sur des nouvelles plus ou moins exagérées, la semaine a présenté, à certains moments, une tenue déplorable pour finir plus que ferme, sans savoir, cependant, si le conflit russo-japonais est terminé.

Si, demain, les nouvelles sont, de nouveau, mauvaises, on jettera tout par dessus bord, cela fait l'affaire des meneurs, mais non de la ponte, qui, fatiguée de perdre, s'abstiendra complètement ; les meneurs se battront entre eux et ce sera bien fait, d'ailleurs, dans cette semaine, quelques uns ont disparu, après avoir été exécutés, sans pitié.

Nous n'avons jamais cru à la guerre, mais certaines complications peuvent surgir, il faut donc de la prudence, on a bien dû remarquer la baisse des *fonds russes* qu'une haute intervention a relevés, que nos lecteurs profitent de cette reprise pour s'en défaire, car, en cas d'événements graves, on ne pourrait pas rendre.

Somme toute, après un début, relativement soutenu, on a été très mauvais, pour finir excellent sur toute la cote, y compris le *3 %* qui termine au plus haut cours.

L'*Extérieure*, dont le coupon a été détaché le 6, après en avoir perdu plus de 2, en a regagné une bien faible partie.

Le *Crédit Lyonnais*, qui avait perdu 15 fr., les a rattrapés.

Le *Métropolitain* s'est tenu.

Le *Turc unifié*, tros mauvais, par suite de nombreuses exécutions, s'est ressaisi et a fini bien meilleur, il en est de même de la *Banque Ottomane* ; seuls, les *Tabacs Ottomans* qu'il a fallu réaliser pour se faire de l'argent quoique meilleurs, ont peu repris, nous en conseillons, plus que jamais, l'achat, la situation de cette affaire étant excellente et les recettes en augmentation de plus de *2.300.000 francs*, l'exercice finit fin février.

Sur la hausse du change, les *Chemins espagnols ont été lourds*, nos préférences sont pour le *Saragosse* que nous achèterions, sans hésiter, nous ne toucherions pas au *Nord-Espagne*, qui ne donnera rien, de longtemps encore, et qui va émettre de nouvelles obligations, car cette compagnie a surtout besoin d'argent.

Sur la hausse du cuivre, sur la reprise des valeurs similaires en Amérique, sur des rachats anglais, dit-on, enfin sur la meilleure tenue générale, *le Rio-Tinto* a été très chaud, avec une variation très sensible (1218 1265) soit 47 francs d'écart, les rapports ont été relativement élevés, mais les meneurs veulent la hausse. *Ne pas en acheter.*

Mines d'or. — Nous conseillons toujours l'achat des Mines à rendement, car l'industrie minière bénéficiera de conditions beaucoup plus favorables en 1904 et la production augmentera sensiblement, donc augmentation de dividendes et plus-value certaine des valeurs minières. Malgré le conflit, ces titres ont présenté une tenue relativement satisfaisante.

Nous serons toujours très heureux de répondre à toutes les demandes de renseignements qui nous seront adressées par nos lecteurs, nous les prions seulement de nous réserver leurs ordres que nous confions à un agent de Change de notre place.

TREBLA.

P. S. — Le chroniqueur Trebla répondra à toutes les demandes de renseignements. Joindre un timbre de 0.15 pour la réponse.

Après Inventaire et pour cause de
FIN DE BAIL
LIQUIDATION FORCÉE
des 117,000 FR. de CHAUSSURES
composant le stock de la
CORDONNERIE ÉCONOMIQUE
5, rue Président-Carnot, 5

LES PETITES ANNONCES ÉCONOMIQUES
du RAPPEL RÉPUBLICAIN
PARAITRONT
Mardi 12 Janvier 1904

SPECTACLES ET CONCERTS

GRAND-THÉATRE. — Ce soir, relâche pour les répétitions du *Crepuscule des Dieux*.

THÉATRE DES CÉLESTINS. — Ce soir, à 8 heures et demie. *La Culotte*, vaudeville en trois actes de MM. Sylvane et Artus.

NOUVEAU-THÉATRE. — Ce soir, à 8 h. 1/2, *Véronique*, opérette en 3 actes, musique de Messager.
Dimanches et fêtes, matinée à 2 heures.

CASINO-KURSAAL. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, *C'est Chic !* revue locale en 10 tableaux, de M. E.-P. Lafargue.

HORLOGE. — Tous les soirs, à 8 heures, *Poupoule à l'Horloge*, revue locale en 2 actes et 8 tableaux, de MM. Ch. Quinel et Henri Moreau. Scènes nouvelles.
Dimanches et fêtes, matinée à 2 heures.

KIOSQUE DE BELLECOUR. — Tous les jours, de 3 heures à 4 heures, musique militaire, 96e régiment d'infanterie — Programme : 1. Les cuirassiers à la frontière, Trave. 2. Démophon, Vogel. 3. Marguerite, Karl Faust. 4. Roméo et Juliette, Gounod. 5. Marche turque Mozart.

FOLIES-BERGÈRE. — Le jeudi, à 8 h., patinage avec orchestre. Tous les soirs, à 1 heure, patinage, professeur Marius.

GRAND CIRQUE DEKOCK (cours du Midi). — Tous les soirs, à 8 h., spectacle varié.
Les jeudis, dimanches et jours fériés, matinée à 3 heures.

PALAIS DE GLACE. — Ouvert le matin, le jeudi et le dimanche seulement, de 9 h. 1/2 à 11 h. 1/2 ; l'après-midi, tous les jours, de 2 h. 1/2

Cinquième arrondissement

Crosset, domest., pl de l'Antiquaille, 1, Berthel, facteur, r. St-Georges, 55, f. Barbie confelier, pl. du Marché, 8, f. Gagnieu, emp de la Ville, r. du Souvenir, 45, m. Bracco, march. de vins, q. Jayr, 57, m. Piot, cordonnier, r. St-Cyr, 56, f. Alby, propr., place du Petit-Change, 2, f. Chevalier, empl., rue des Prêtres, 22, m. Ducrot, charcutier, r. Gorge-de-Loup, 62, m. Lang, cuisinier, m. Chemin-Neuf, 12 *bis*, f. Metras, boulanger, ch. St-Just à Vaise, 120, f.

Sixième arrondissement

Courtial, cocher, pte r. Viabert, 14, m. Cayoret, empl., r. Duguesclin, 123, f. Michel, insp. ag. Créd. Lyonnais, r. Vendôme, 84, m. Launey, insp. primaire, cours Vitton, 61, m. Belie, gardien de la paix, r. Ney, 70, f. Barbier, charron, r. Notre-Dame, 17, m. Perrin, tulliste, r. Notre-Dame, 20, f. Gravier, apprêteur, r. Créqui, 9, m. Gariglict-Brachet, méc., r. Montgolfier, 12, f. Blanc, empl., c. Morand, 21, f. Guerin, propriétaire, av. Noailles, 53, f. Bouffier, ing. Arts Manufact., q. Brotteaux, 8, f. Joly, s. p., r. Godefroy, 10, m. Frison, comptable, r. Vauban, 133, f. Colin, empl. comm., r. Malesherbes, 46, m. Besson, boucher, c. Lafayette, 181, f.

MARIAGES

Promesses de Mariage deposees dans les mairies d'arrondissement pour être affichées le 10 Janvier 1904.

Premier Arrondissement

Benoit B., taill. d'habits, pl. Morel, 2.
Mlle Genot M., tailleuse, pl. Morel, 9.
Bosgiraud L., maçon, Francheville (Rhône).
Vve Lamirand R., empl., q. Saint-Clair, 3.
Descotes F., cocher, m. Grande-Côte, 100,
Mlle Favier E., cuisinière, Paris.
Grabot B., sculpt., r. Vieille-Monnaie, 26.
Mlle Céna P., corset., ch. Favorite, 7.
Bouet G., empl., gr.-r. Guillotière, 11.
Vve Jandon E., épic., r. Royale, 5.
Chanel M., repr., r. Parfait-Silence, 11.
Mlle Desronzes V., mod., r. Burdeau, 38.
Debeaune A., peintre, q. St-Vincent, 29
Mlle Daim M., cuisin., Sivignon (S.-et-L.).
Guichard A., tourn. métaux, pl. Gensoul, 1.
Vve Merle C., corset., r. Sergent-Blandan, 21.
Guillet J., empl., r. Hénon, 3.
Mlle Raidelet E., cuisin., r. Vieille-Monnaie, 8.
Lamy L., repr. comm., r. Burdeau, 36.
Mlle Jaume A., prof. piano, Voiron (Isère).
Poncet H., graveur, r. Longue, 2.
Mlle Merceron-Vicat M., s. p., Grenoble (Is.).
Revol L., empl. banque, r. Vieil-Renversé, 3.
Mlle Vidon M., empl., r. de Sève, 8.

Deuxième arrondissement

Bernard Maurice, journ., r. Denuzière, 3.
Mlle Dekorney Jos., s. p., r. Denuzière, 3.
Ragaigne Eugène, indust., r. du Bélier, 24.
Mlle Guillaume Jeanne, s. p., Paris.
Durand Théodore, empl., r. République, 58.
Mlle Meysonnier, s. p., Charbonnières-les-B.
Gérent Joseph, ass. ag. change, r. H.-Ville, 50.
Mlle Veillon Mathilde, s. p., Alais.
Jaillon Jean, com., rue de l'Ours, 9.
Mlle Liard Lucie, s. p., q. des Célestins, 12.
Couchoud Joseph, empl. banq., r. Martin, 7.
Mlle Pourchier Bl., cout., m. des Epies, 3.
Bonnot Aristide, empl. postes, c. Charlem., 9.
Mlle Durand Anné, empl. post., Gruissan (A.)
Chadebech Léon, sculpteur, r. Childebert, 9.
Mlle Rivière, giletière, r. Séb.-Gryphe, 11.
Cabane Jean, cultiv., Rochepaule (Ardèche).
Mlle Berthy Marie, domestique, Rochepaule.
Hôte Jean, charpentier, Magnieu (Ain).
Mlle Imbert Joséph., domestique, Magnieu.
Bizot Robert, ing., St-Julien-en-Jarez (Loire).
Mlle Olphe-Galliard Marie, s. p., pl. Carnot, 2.
Gonin Jean, tisseur, r. du Plat, 12.
Mlle Dargaud Marie, s. p., r. Denuzière, 5.
Martin Frédéric, empl., r. Victor-Hugo, 6.
Mlle Lévy Marthe, s. p., r. Marronniers, 4.
De Ville de Quincy, dir. d'ass., r. Martin, 2.
Mlle Darragon Zoé, s. p., Aoste (Isère).
Raymond, J., camion., r. Toulon, 2.
Vve Nicolier, Annette, chemis., r. Seguin, 8.
Mathieu F., c. postes, c. Charlemagne, 54.
Vve Vesser L., s. p., Villefranche (Rhône).
Gros A., voy., com., r. Saia, 62.
Mlle Pomaret E., s. p., Beauvallon (Drôme).
Courbier J., ingénieur, pl. Bellecour, 37.
Mlle Nicolet A., s. p., Grenoble (Isère).
Matra C., négociant, r. Victor-Hugo, 23.
Mlle Thollon, M., s. p., r. Vaubecour, 22,
Jacquelin F., manœuvre, Chalon-sur-Saône.
Mlle Perrin J., dom., Chalon-sur-Saône.
Faya F., cultivateur, Préaux (Ardèche).
Mlle Flachard C., dom., St-Victor (Ardèche).
Fauro N., cultivateur, Serves (Drôme).
Mlle Chada, R., dom., Châteauneuf (Drôme).
Thévenon A., mécan., pl. Bellecour, 25.
Mlle Girardon J., f. chamb., St-Julien (Rh.).
Favre A., cardeur, r. Victor-Hugo, 66.
Mlle Auda N., cardeuse, Villeurbanne.
Guichard A., tourneur, pl. Gensoul, 1.
Vve Merle, C., corset., r. Sergent-Blandan, 21.

Troisième arrondissement

Bertrand André, vermic., r. Paul-Bert, 89.
Mlle Cloux Pierrette, cuis., c. Gambetta, 28.
Bidaud Jacques, empl., c. Liberté, 52.
Mlle Las Marg., s.p., r. P.-Corneile, 132.
Borday Fr., compt., r. Créqui, 202.
Mlle Durocher Lucie, s.p., Perpignan (P.-O.).
Bouchet Jean, empl. P.-L.-M., gr.r. Vaise, 32.
Mlle Pinchenet J., gilet., av. Saxe, 169.
Bouet Georg., empl., gr.r. Guillotière, 11.
Vve Jandon Eug., ép., r. Royale, 5.
Bourjaillat B., ing. agr., b. du Nord, 1.
Mlle Goiffon Thér., s.p., Villeurbanne.
Bouvier A., charb., gr. r. Monplaisir, 86.
Mlle Sauze M., ménag., gr.r. Monplaisir, 86.
Caffonne Maur., ferbl., r. Montesquieu, 9.
Mlle Netzer M., cout., r. Montesquieu, 14.
Cavigliolí S., empl. P.-L.-M., r. Béchevelin, 88.
Mlle Casanova M., tricot., r. Béchevelin, 88.
Chadebech Léon, sculp. bois, r. Childebert, 9.
Mlle Rivière R., gilet., r. Séb.-Gryphe, 11.
Chevalier Jean, empl., c. Gambetta, 19.
Mlle Richefort A., cout., St-Vallier (Dr.),
Desseigne J., empl., Urigny (S.-et-Loire).
Vve Petit Jeanne, s. p., Urigny.
Douet Auguste, brossier, ch. de Gerland, 6.
Mlle Garrigue, Alex., brod., r. de la Lône, 5.
Ferrero Jean, manœuvre, r. Duguesclin, 189.
Mlle Deroussi Louise, vermic., r. Créqui, 263.
Gonin Joseph, manœuvre Villeurbanne.
Mlle Henry Marie, lingère, Villeurbanne.
Grivotet Eugène, empl., c. Lafayette, 160.
Mlle Schmeitz Cath., cout., r. Clos-Suirlon, 21.
Jandet François, coup., ch., r. Thibaudière, 57.
Mlle Naigeon Josép., coutur., r. Grillet, 6.
Jeannetaud Jean, maçon, r. Chaponnay, 40.
Mlle Descombe Marie, ling., r. Chaponnay, 40.
Masson Ch., gendarme, St-Sauveur (Yonne).
Mlle Perret Marie, empt., r. du Bas-Port, 23.
Mathieu Joannès, ajusteur, r. Montesquieu, 34.
Mlle Deleplanque, coutur., r. Séb-Gryphe, 39.
Moll Otto, cuisinier, pl. Morand, 1.
Mlle Quiblier Alexand., s.p., r. Vigilance, 1.
Pelisson Jules, mar. log., 16e art., fort Vitriolerie.
Mlle Saubéon M., coutur., b. Croix-Rousse, 65.
Perret Henri, garç. de café, r. Paul-Bert, 54.
Mlle Bargin M., vermicelière, m. adr.
Raymond Johannys, camionneur, r. Toulon, 2.
Mlle Rapillard-Nicollier, chem., r. Seguin, 8.
Raynard Léon, emp. P.-L.-M., r. Cr.-Barret, 93.
Mlle Gassmann M., teint., r. Ste Jeanne, 40.
Servignat François, empl., r. Villette, 34.
Mlle Gardon J., comm., r. Charmettes, 110,
Vellein Antoine, employé, r. Montgolfier, 100.
Mlle Drevon Louise, corset., ch. Baraban.
Zins Antoine, boulanger, ch. du Vivier, 18.
Mlle Girard, f. de ch., r. Lassalle-Guitton, 1,
Buffet Pierre, revendeur, r. Vendôme, 273.
Mlle Beller-Zwald A., corset., m. adr.
Quantin Cyprien, épic., gr. r. Monplaisir, 182.
Mlle Decultil Josephine, s. p. ch. Platanes.
Roillet Pierre, garç. de café, r. Servient 66.
Mlle Bourguignon E., ménag., m. adr.
Taffignon Benoit, cultival., Pommiers (Loire).
Mlle Fischer C., domestique, m. adr.

Quatrième Arrondissement

Zins Antoine, g. boucher, ch. du Vivier, 18.
Mlle Girard Marie, r. Lassalle-Guitton, 1.
Pelisson Jules, s. of. 16e d'art., f. Vitriolerie.
Mlle Sanbien, cout., b. C.-Rousse, 65.
Gevril Jean, empl., c. d'Herbouville, 22.
Mlle Monmert Marie, s p., Arane (Ain).
Chevalier-Joly Paul, d.-méd. c. d'Herbouville, 58
Mlle Miciol Anna, s. p. c. d'Herbouville, 3.
Guillet Jean, empl., r. Hénon, 3.
Mlle Raidelet, E., cuis., r. V.-Monnaie, 8.
Cathelin Jean, empl., r. Duviard, 5.
Mlle Pascal Léontine, cout., r. Perrod, 5.

Cinquième arrondissement

Colomb Joseph, peintre-plâtrier, r. du Bœuf, 11.
Epêche Marie, repasseuse, r. du Bœuf, 8.
Colombet, manœuvre, pl. Saint-Didier, 2.
Mlle Goulard Marie, tulliste, r. des Prés, 2.
Couchoud Joseph, empl. banq., r. Martin, 7.
Mlle Pourchier Blanche, cout., m. Epies, 3.
Gay Antoine, carton., r. du Bœuf, 20.
Mlle Galland Jeanne, repas., r. du Bœuf, 8.
Grobot B., sculpteur, r. Vieille-Monnaie, 26.
Mlle Céna Emélie, corset., ch. Favorite, 7.
Jaillon Jean, commerçant, r. de l'Ours, 9.
Mlle Lucie Liard, s. p., q. des Célestins, 12.
J. Lourd, empl. com., gr. r. de Vaise, 20.
Mlle Marie Brunaud, empl., Cluis (Indre).
Jean Mahler, zingueur, r. des Tuileries, 20.
Mlle Marie Farge, brodeuse, r. du Tunnel, 1.
Claudius Marcoux, propriétaire, Lelgneux (L.).
Mlle Marie Clair, cuisin., ch. Favorite, 52.
Louis Saujot, tailleur pierres, r. de Trion, 59.
Mlle Peloux, fleur., ch. St-Just à Vaise, 80 *bis*.
D. La Bonnardière, empl. de c., r. du Bœuf, 36.
Mlle Anne Odin, s. p., av. du Doyenné, 6.
Marius Proton, nég., Villefranche (Rhône).
Mlle Cécile Carcel, s. p., q. Jayr, 31.
Jean Bouchet, empl. P.-L.-M., gr. r. Vaise, 32.
Mlle J. Pinchenet, giletière, av. de Saxe, 169.
Louis Revol, empl. banque, r. Vieil-Renversé, 3.
Mlle Marie Vidon, empl., r. de Sève, 8.

Sixième arrondissement

Joseph Bourjaillot, ingén. agr. b. du Nord, 1.
Mlle Juliette Goiffon, s. p., Villeurbanne.
Gilbert Camel, négociant, r. Duguesclin, 55.
Mlle H. de Montgolfier, s. p., Marmagne.
Chabert Domin., commerçant, q. Lafayette, 1.
Mlle Boudin Victoire, s. p., pl. Morand, 19.
Laurent Hubert, tourneur, r. Vauban, 59.
Mlle Pouly Marie, repass., r. Vauban, 59.
Molinier Jules, taill. d'habits, r. Sully, 9.
Mlle Pravaz Cl., empl., St-Jean-le-Chevein (S.)
Moll Georges, cuisinier, pl. Morand, 1.
Mlle Quibier Alex., s. p., r. de la Vigilance, 1.
Servignat François, empl., r. de la Villette, 34.
Vve Berger M., commerc., r. Charmettes, 118.
Virard Aug., charpentier, Rumilly (Hte-Savoie)
Mlle Charvey Louise, empl., r. Vendôme, 114.
Salomon Joseph, peintre, r. Crillon, 15.
Mlle Fayol Jeanne, s. p., r. Duquesne, 26.
Richard Antoine, empl. Colombier (Loire).
Mlle Vuillermoz, fem. chamb., r. Tronchet, 11
Charansol H., empl. asphaltes, r. Crillon, 49.
Mlle Fargeix Louise, confect., r. Crillon, 49.
Deygas R., ajusteur-mécanicien, r. Ney, 32.
Mlle Cotton Joséphine, s. p., Saint-Siméon (I.)
Madinier Jules, mécanicien, r. Masséna, 120.
Mlle Chalande Eug., passement., r. de Sèze, 48.
Vellein Antoine, empl., r. Montgolfier, 100.
Mlle Drevon Louise, corset., ch. Baraban, 148.
Vione Ant., cordonnier, r. Amédée-Bonnet, 7.
Mlle Voisin Joséphine, lingère, r. Vauban, 43.
Bouvier M., lithographe, Briançon (H.-Alpes).
Mlle Vignat Aug., coutur., r. Suchet, 8.
Chanel M., rep. com., r. Parfait-Silence, 11.
Mlle Desronzes V., mod., r. Burdeau, 38.
Rivardo C., peintre-plât., r. Bugeaud, 110.
Mlle Vigne Marie, mén., r. Bugeaud, 110.
Sauttizon Laurent, mécan., r. Crillon, 56.
Mlle Giroud Marie, s. p., r. Crillon, 56.

Le Gérant: CH. LAMBERT.

Imp. WALTENER ET Cie, 3, rue Stella. — Lyon

VENTE DE 40.000 OBLIGATIONS

DE LA COMPAGNIE DU

Chemin de Fer de Victoria à Minas

GARANTIES PAR L'ÉTAT DU BRÉSIL

SOCIÉTÉ ANONYME BRÉSILIENNE

Capital : **Quarante Millions** de Francs

Divisé en 80.000 actions de 500 fr. entièrement libérées

Statuts publiés au DIARIO OFFICIAL du 25 Juillet 1901, Journal Officiel du Gouvernement Fédéral Brésilien

Siège Social à Rio-de-Janeiro — Siège Administratif à Paris

OBLIGATIONS DU CHEMIN DE FER VICTORIA A MINAS 5 0/0 OR. — Les 40.000 obligations mises en vente font partie de la série A numérotées du n°1 à 40.000 ; obligations de 500 francs chacune à prendre sur les 160.000 dont la création a été autorisée par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires, en date du 19 avril 1902 et publiée au **Diario Official** du 25 avril 1902.

PRIVILÈGES. — Le Président de la République des Etats-Unis du Brésil, par décret n° 4337 du 1er février 1902 a concédé à la Compagnie du chemin de fer de Victoria Minas :

Le privilège pour la construction, l'usage et la jouissance d'un chemin de fer partant de la ville de **Victoria, capitale de l'Etat d'Espirito Santo**, passant par Peçanha et terminant à **Diamantina capitale de l'Etat de Minas Geraës** (soit 700 kilomètres).

TERRAINS GRATUITS. — La cession gratuite des terrains nationaux libres dans une zône maxima de 20 kilomètres de chaque côté de l'axe de la ligne dont s'agit pourvu que l'aire totale de ces terrains ne surpasse pas celle qui correspond à la moyenne de 10 kilomètres de chaque côté de l'étendue totale de ladite ligne.

GARANTIE DU GOUVERNEMENT. — Suivant l'article 31 du décret de concession le gouvernement Brésilien a accordé pendant 30 ans à ladite Compagnie **une garantie en or ; laquelle garantie** s'applique par privilège au service annuel des intérêts et à l'amortissement desdites obligations.

GARANTIE HYPOTHÉCAIRE. — En dehors de la garantie du Gouvernement, ces obligations jouissent d'une **première hypothèque**, avant toute autre créance, sur tout l'actif et sur tous les biens de la Société situés au Brésil, suivant le décret N° 477 du 15 septembre 1903 ; **ladite hypothèque enregistrée** le 7 mai 1902, à Rio-de-Janeiro.

Prix de Vente : 80 o/o ou fr. 400, par Obligation de 500 fr.

Jouissance 1er Novembre 1903

Revenu net : 6.25 o/o — Prime d'Amortissement 100 fr.

Ces obligations sont exemptes d'impôts brésiliens présents et futurs et exemptes de l'impôt français.

L'intérêt annuel est de **25 francs nets**, payables le 1er mai et le 1er novembre.

La Compagnie s'est interdit la conversion ou le remboursement anticipé avant l'année 1912, sauf le cas de rachat par le Gouvernement Fédéral Brésilien.

Les demandes sont reçues dès à présent, et servies au fur et à mesure de leur arrivée, jusqu'à concurrence du disponible.

à LYON, chez M. J. SIMON, Banquier, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 101

Grands Magasins de Nouveautés

AUX

DEUX PASSAGES

34, 36, 38, Rue et Place de la République

38, 40, 42, Rue Palais-Grillet et 24, 26, 28, Rue Thomassin

LYON

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1903

Lundi 11 Janvier et Jours suivants, GRANDE MISE EN VENTE des

SOLDES ET OCCASIONS DE FIN DE SAISON

COUPES ET COUPONS

Occasions Exceptionnelles à tous les Comptoirs

Un Lot **PALETOTS** drap fantaisie, pèlerine genre étole, col velours, noir, rouge et vert, boutons dorés ; soldés à.. 9.50

UN LOT TRÈS IMPORTANT de **CONFECTIONS POUR DAMES** COLLETS, JAQUETTES ET GRANDS VÊTEMENTS séries déclassées ayant valu de 40 à 100 fr., soldés à.... 25 et 18f

Un Lot **PEIGNOIRS** molleton américain, bonne qualité, nuances variées, soldés à..... 3.75

Un Lot **COSTUMES** tailleur, en étoffe pure laine et fantaisie nouveauté, entièrement doublés soie fantaisie et alpaga, d'une valeur de 40 à 60 fr. soldés à..... 22

ROBES fillettes tissu fantaisie, de 3 à 6 ans, valeur 10 à 12 fr..... 5.90

MANTEAUX fillettes et garçonnets 3 à 6 ans, val. 25 à 35 fr. 10.50

CORSAGES molleton américain, belle qualité, d'une valeur de 2.75, au choix pièce..... 1.95

PANTALONS molleton coton, forme jarretière, toutes les nuances, d'une valeur de 3.25, au choix à..... 2.25

JUPONS molleton coton très belle qualité, toutes les nuances, d'une valeur de 3.90, au choix à..... 2.75

VOILETTES chenillées, noires et couleurs, dernière nouveauté. 0.35

CANOTIER feutre, pour jeunes filles, orné velours soie et ruban pompadour, noir, rouge, gris, castor, val. de 10 fr. à 5.90

RUBAN soie, rayé ou impression, haute nouveauté, 1m 20, prix réel 1.25 et 1.45, le mètre 0.75 et..... 0.60

COLLERETTES mousseline soie, avec pans garnis de fourrure, valeur réelle 9.90, vendues..... 3.90

BOAS plumes d'autruche, long. 1 m. 25 valeur réelle 12 fr. 50 vendus 4.90

TRICOTS & CALECONS coton couleur toutes tailles pour hommes, d'une valeur de 2 f. 95, à 1.95

BAS laine, noirs, mailles fortes, pour dames, d'une valeur de 1 f. 75 à..... 1.15

GANTS tricot fantaisie, 6es tailles, pr dames ou pr hommes d'une val. de 1 f. 75 à 0.95

COLLETS Pyrénées, pure laine, grandes tailles, de 6 fr. 90 à..... 2.95

CHEMISES flanelle coton, belles dispositions, avec cols ou sans cols, pour hommes, d'une valeur de 3 f. 95 à..... 2.75

PÈLERINES laine, noires, grand. tail. pr dames, d'une val. de 4 f 90 à 2.90

Un lot **VELOURS** anglais, côtelé, bonne qualité, toutes nuances, largeur 52/56, soldé à..... 0.75

Un lot **VELOURS** fantaisie, coupes et coupons, articles déclassés, d'une valeur de 2 à 3 f., soldé à..... 1.25

Un lot de **COUPES & COUPONS** velours fantaisie, belle qualité, ayant valu de 4 à 6 f., soldés à 2.25

Plusieurs lots en **FOURRURE** GRAVATES et ETOLES Soldés à 5 f. 90, 5 f. 75, 4 f. 25 et..... 3.50

DRAP hautement et diagonale écossaise, bonnes qualités, dispositions et colorris variés largeur 90/92 m..... 0.70

ZIBELINE nouveau genre, bouton et colorris fantaisie, largeur 91/95 à .. 1.30

Plusieurs lots de **COUPES DE ROBES** et COUPONS laine et soie de fantaisie, grandes larg. soldés à 1 f. 40, 1 f. 60, 1 f. 40, 1 f. 40, 0 f. 90 et 0.60

SERGE noir, tramé pure laine, bonne qualité, larg. 1.20 à..... 0.90

DIAGONALE et CHEVIOTTE noires pure laine, 120 et 130, le mètre 1.95

FLANELLE tennis, belle qualité, unis, rayures et carreaux, largeur 80, valeur réelle 0.65, à..... 0.45

VELOUTINE qualité extra, dessins nouveauté, largeur 80 cent, valeur réelle 1.10, à..... 0.75

DRAP de Reims pure laine, unis, rayures et carreaux nouveauté, largeur 120, valeur réelle 3.50, à..... 2.25

COUVRE-PIEDS piqués, cretonne double face..... 3.25

FOYERS moquette Jacquard pure laine, 60 × 120..... 3.90

RIDEAUX Nègus double face, frangés montant et bas, hauteur 3 mètres, le rideau..... 4.25

RIDEAUX bourrette fonds crème, rouge, or, haut. 3 mètres, le rideau 6.90

TRIANON joli tissu pour tentures, rayures fantaisie, bleu, rouge, vieux rose, largeur 1.20..... 1.35

TAPIS de table tapisserie, coloris genre, bleu, noir, etc., 1.20 × 1.30..... 3.45

Un lot **TRAVAILLEUSES** montures fantaisie, garnies en mousseline genre Liberty, valeur : 18.20, 11.75, 8.50 6.75. Prix exceptionnel 3.90 et..... 2.90

NOTA. — Les nouveaux Prix sont marqués à l'ENCRE ROUGE à côté des anciens Prix.

DEMAIN

A cette Place

PARAITRONT LES

"PETITES ANNONCES"

Economiques

DU "RAPPEL RÉPUBLICAIN"

Compagnie des Mines d'Anthracite

de LA MURE (Isère)

ANTHRACITE dur (1er choix), pour Phares, Calorifères américains, Poêles Leau, Cheminées, Grilles, Chauffage à la vapeur à basse pression, etc. — Combustible économique : Boulets sans fumée à **3 fr. 30** les 100 kilos.

ENTREPOTS : BOULEVARD DE LA PART-DIEU 3

Bureaux de commandes à Lyon

RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 19 PLACE BELLECOUR, 37
130, AVENUE DE SAXE, 130

N.-B. — Les livraisons sont faites sur demande en sacs plombés de 50 kilos.

Moi je fume le "BLOC-SUEZ"

Exiger la Bouteille d'origine

"BYRRH"

VIN GÉNÉREUX ET QUINQUINA

Le plus Hygiénique des Apéritifs

ROBES ET CONFECTIONS

A Façon pour Dames et Fillettes

PLACE BELLECOUR, 27, au 3e LYON

CADEAUX

Les **ALBUMS** *de Cartes postales illustrées* seront certainement le cadeau le plus offert cette année.

Cette collection est la rage du jour ; chacun possédant une collection à classer.

La maison universellement connue est réputée pour la *multiplicité de ses articles*, dans *tous les prix*, *tous les formats*, *toutes les fabrications* est certainement la maison

FARGES, 36, rue Victor-Hugo, 36, LYON

qui a acquis dans ce genre de commerce une réputation méritée.

MAGASIN BLEU (Ne pas confondre)

VERS et **CONVULSIONS** des enfants guéris par la **POUDRE VERMIFUGE LION**

(Le meilleur des vermifuges connus)

0.30 cent. les 3 paquets

Se trouve dans 1re pharmacies

Dépôt : Pharmacie Centrale du Sud-Est

42, g. r. St-Roch, St-Etienne

ABONNEMENTS

SANS FRAIS

dans tous les

Journaux du Monde

S. P. A. 52, Rue de la République, LYON

FEUILLETON DU RAPPEL REPUBLICAIN DU 11 JANVIER

— 32 —

LE BOUCHER DE MEUDON

PAR

Jules MARY

DEUXIEME PARTIE

Les Amours du Grand Lauriot

VI

Alors Justine se tut, car elle devinait qu'elle retrouverait cette réponse à toutes les questions qu'elle lui ferait.

Ni les cadeaux, ni les attentions ne purent rien changer aux sentiments du jeune homme. Il semblait vivre de sa tristesse. Nabote aussi resta ce qu'elle était, mélancolique.

Bientôt l'ennui fut plus fort que toutes les résolutions de Lauriot. Il avait écrit deux fois à Charlotte, mais ne recevait pas de réponse. Pourtant il avait dit à la jeune fille d'adresser ses lettres poste restante, pour que la mère ne se doutât point qu'ils étaient entrés en correspondance.

Ne sachant que penser, pris de crainte, il partit pour Paris.

Il eut bientôt l'explication de ce silence.

Charlotte était malade.

Les dernières émotions de son séjour à la boucherie l'avaient très affaiblie. Elle était alitée.

Jacques resta auprès d'elle longtemps Quand il partit, elle était presque guérie. Impressionnable et vive, la moindre émotion l'abattait ; la moindre émotion la remettait sur pied.

A partir de ce jour, une correspondance régulière s'établit entre eux, dans laquelle ils se redirent maintes fois, sans jamais se lasser, ce qu'ils souffraient d'être ainsi séparés.

Mais toutes ces lettres, même les plus ardentes, ne pouvaient suffire à leur passion. Au contraire, celle-ci en était, pour ainsi dire, avivée. Aussi Jacques faisait maintes visites à Paris.

Chacune de ces visites demandait un prétexte, pour que la mère ne l'empêchât point. Au bout de quelques jours, tous les prétextes furent épuisés. Lauriot ne s'abstint pas pour cela. Il ne chercha plus à expliquer ses fréquents voyages, et il en vint bientôt à s'en aller à Paris tous les soirs.

Il revenait par le dernier train.

Dans les premiers temps, Justine avait essayé de croire aux raisons qui semblaient motiver ses absences ; lorsqu'il rentrait à la boucherie, elle ne lui faisait pas mauvais visage. Les mêmes attentions l'accueillaient. Mais elle perdait de sa douceur et de sa retenue, à mesure qu'il en arrivait, de plus en plus, à ne point tenir compte des répugnances de sa mère.

Alors, les mêmes tiraillements se renouvelèrent dans le ménage, accompagnés des mêmes querelles, des mêmes colères, des mêmes tristesses.

Le caractère faible de Lauriot ne pouvait longtemps résister à ces attaques. Combattu entre la crainte qu'il avait de sa mère et l'amour profond qu'il ressentait pour Charlotte, il passait des nuits entières sans sommeil, et son travail en souffrait.

Il n'avait plus la même gaieté ni la même ardeur.

Dans Meudon, les gens s'en apercevaient.

Des voisines disaient à Justine :

— Votre fils n'a pas l'air bien portant, madame Lauriot... Est-ce qu'il a des chagrins ?

Les plus avisées ne manquaient jamais d'ajouter :

— Il faudrait marier ce garçon-là... Il a l'âge...

D'autres, qui avaient remarqué ses absences réitérées :

— Il y a tant de jolies filles à Paris !

La vérité, c'est que Jacques dépérissait à vue d'œil. La vieille ne pouvait plus se faire d'illusions là-dessus...

Elle usa d'un dernier stratagème...

Dans le mois qui suivit, Lauriot reçut, presque coup sur coup, trois lettres anonymes dans lesquelles la conduite de Charlotte à Paris était représentée sous les couleurs les plus odieuses.

Il douta d'abord que ce fut sa mère. Il ne pouvait se résigner à croire à tant de méchanceté.

Mais comme le doute était entré dans son esprit, il y grandit.

Jacques guetta sa mère et surprit une lettre à demi achevée.

Il la prit avec les trois autres et les lui montra.

Honteuse, elle essaya de nier, mais elle vit bien que c'était inutile Alors elle rougit violemment et baissa la tête.

— Est-ce que c'est digne de vous, ma mère, ces vilaines choses là ? avait dit le grand garçon, douloureusement.

Huit jours après, un matin, Lauriot ne se leva pas.

Sa mère, aussi matineuse que lui, étonnée de ne pas le voir descendre, monta dans sa chambre.

— Qu'est-ce que tu as ? dit-elle.

— Je ne me sens pas bien.

— Où souffres-tu ?

— J'ai une grande lassitude dans tous les membres, comme si l'on m'avait roué de coups, ou comme si j'avais marché dans les chemins mauvais, pendant des jours et des nuits.

Elle alla vite chercher un médecin.

Celui-ci arriva aussitôt, constata une forte fièvre, ordonna au malade la tranquillité la plus absolue, lui défendit de s'occuper des travaux, même les plus légers de la boucherie.

— Oh ! je ne pourrais pas, dit Lauriot avec un sourire... je me sens faible aujourd'hui comme un gamin... Un veau me renverserait, bien sûr...

En bas, le médecin dit à Justine :

— Votre fils a une fièvre très sérieuse... il faut le soigner...

— Ah ! dit-elle, devnue très pâle.

Une atroce pensée lui traversait le cerveau :

— Si j'allais le perdre !... Ça serait ma faute !...

Elle hésita jusqu'au lendemain sur ce qu'elle ferait. Puis, comme le lendemain Lauriot n'allait pas mieux, elle dit très bas à Nabote :

— Prends du papier et écris à Charlotte.

Et comme Denise n'osait croire ce qu'elle entendait :

— Oui, écris à Charlotte de revenir... demain... à la boucherie... reprendre la caisse et les livres...

— Et si elle refuse ?

— Pour qu'elle ne refuse pas... tu mettras à la fin de la lettre que Jacques est très malade...

Nabote obéit. Quelques minutes après, elle donnait la lettre à sa mère. Celle-ci montait près de Lauriot.

— Tiens ! dit-elle en tremblant, lis.

Un coup d'œil suffit au boucher, dont les traits s'illuminèrent.

— Ça suffira pour me guérir, maman, dit-il.

Elle sortit presque aussitôt pour aller porter la lettre à la poste. Elle ne voulait pas tarder plus longtemps. Elle avait peur de revenir sur sa résolution.

En chemin, tel était le combat qui se livrait dans son âme, qu'elle eut une faiblesse et fut obligée de s'asseoir sur un banc, dans une allée, auprès d'un jardin.

Elle n'avait pas la force d'aller jusqu'au bout.

Rappeler chez elle Charlotte, la fille de Gélibert, celle qui lui avait volé le cœur de son fils, non, elle n'en était pas capable... c'était au-dessus de sa volonté...

Elle hésita encore, puis revint :

— Si Jacques pouvait guérir sans elle !

(A suivre.)